

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNEE 1886.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1886

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. L. HERBETTE

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1889.

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1886.

(35^e année).

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1886.

Les renseignements compris dans ce travail sont disposés dans l'ordre suivant :

- 1° Service des transfèrements;
- 2° Maisons centrales et pénitenciers agricoles;
- 3° Établissements d'éducation correctionnelle;
- 4° Prisons de courtes peines;
- 5° Dépôt des condamnés aux travaux forcés (Saint-Martin-de-Ré);
- 6° État du personnel.

Les tableaux statistiques sont précédés d'un rapport, établi dans ce même ordre, et destiné à mettre en relief au moyen de comparaisons et de calculs de proportions les principaux chiffres qu'ils contiennent.

A la fin du volume, sont réunis les décrets, arrêtés, circulaires, qui ont été adressés aux différents services de l'administration pénitentiaire dans le courant de l'année.

Le mouvement de décroissance de la population, qui avait été signalé les années précédentes, s'est arrêté en 1886, en ce qui concerne les prisons de courtes peines; ce résultat apparaît dans les tableaux ci-après. Il en est résulté, pour l'ensemble des établissements de toutes catégories (France et Algérie), affectés au sexe masculin, une augmentation de 186.982 journées de détention.

Pour les femmes, on constate une diminution totale de 47.798 journées; car, si l'effectif moyen s'est élevé dans les prisons de courtes peines, il s'est abaissé dans de plus fortes proportions dans les maisons centrales et les maisons d'éducation correctionnelle.

	EFFECTIF au 31 décembre 1886.		EFFECTIF au 31 décembre 1885.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines	13.912	1.830	14.583	1.944
Courtes peines	24.976	3.975	24.557	4.026
Éducation correctionnelle	5.079	1.125	5.468	1.221
TOTAUX.....	43.967	6.930	44.608	7.191
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	50.897		51.799	

	POPULATION MOYENNE 1886.		POPULATION MOYENNE 1885.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines	14.324	1.881	14.515	1.982
Courtes peines	24.012	4.230	23.016	4.155
Éducation correctionnelle	5.251	1.146	5.547	1.251
TOTAUX.....	43.587	7.257	43.078	7.388
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	50.844		50.466	

	JOURNÉES DE DÉTENTION en 1886.		POPULATION MOYENNE en 1886.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France	14.160.028	2.590.102	38.793	7.096
Algérie.....	1.750.190	58.529	4.794	161
Totaux.....	15.910.218	2.648.631	43.587	7.257
TOTAUX GÉNÉRAUX ...	18.558.849		50.844	

LONGUES PEINES

France. — Les individus des deux sexes condamnés aux peines de plus d'une année d'emprisonnement, de la réclusion, de la détention, et les femmes condamnées aux travaux forcés sont détenus dans les maisons centrales de France et les deux pénitenciers agricoles de la Corse. Leur nombre total, y compris neuf hommes condamnés aux travaux forcés et autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans la métropole, s'élevait au 31 décembre 1886 à 12.180 pour le sexe masculin, et à 1.763 pour le sexe féminin, soit 629 hommes 113 femmes de moins qu'au 31 décembre de l'année précédente.

Les effectifs moyens ont été de 12.540 pour le sexe masculin, de 1.813 pour le sexe féminin, contre 12.770 et 1.913 en 1885. La décroissance de la population se chiffre donc par 230 individus, d'une part et 100 de l'autre.

La comparaison établie entre les années 1885 et 1886, quant au classement des détenus suivant l'âge, la durée de la captivité, la nature de la condamnation, la profession, l'instruction, etc. (Tableaux II à XII) donne lieu aux remarques suivantes :

1° En ce qui concerne le sexe masculin, le nombre des condamnés pour assassinat ou meurtre a été de 599 en 1886, au lieu de 477 l'année précédente; celui des condamnés pour attentat à la pudeur de 1.106, au lieu de 1.392 (Tableau III). Le contingent du département de la Seine a diminué de près de 1 p. 100 (Tabl. IV).

La proportion des individus pourvus d'antécédents judiciaires s'est élevée de 69,64 p. 100 à 71,36 p. 100 (Tableau X).

2° Pour le sexe féminin, en 1886, les peines d'emprisonnement de longue durée sont devenues plus nombreuses, en même temps que diminuaient les condamnations aux travaux forcés (Tabl. II); on a compté 114 cas d'infanticide, au lieu de 32 (Tableau III^{bis}); le contingent fourni par le département de la Seine a diminué dans la même proportion que pour les hommes (Tableau IV); enfin, les femmes ayant des antécédents judiciaires ne formaient que 46,57 p. 100 de l'effectif, au lieu de 52,23 en 1885 (Tableau X).

Sous le rapport de la discipline, on remarque que le nombre des infractions a augmenté pour les deux sexes.

L'état sanitaire comparé à celui de 1885 ne présente pas de différence bien notable. Si l'on constate une augmentation des journées d'infirmier, par contre les décès ont été moins nombreux.

Le travail a été un peu moins productif, en ce qui concerne l'ensemble de la population masculine. Dans les maisons centrales de femmes, le produit du travail a été au contraire légèrement supérieur à celui de 1885.

Algérie. — L'ensemble de l'effectif de la maison centrale de Lambèse et du pénitencier de Berrouaghia était, au 31 décembre 1886, de 1.612 individus, au lieu de 1.438 l'année précédente; la population moyenne s'était abaissée de 1.530 à 1.497. Pour les femmes, l'effectif avait diminué et la population moyenne augmenté d'une unité. Les condamnés étrangers étaient au nombre de 209 hommes et 17 femmes, au lieu de 175 et 10 en 1885.

Enfin, au point de vue sanitaire, on remarque pour les hommes une augmentation très sensible du nombre des malades et des journées d'infirmier. Cette situation a nécessairement exercé une influence défavorable sur les résultats du travail.

Saint-Martin-de-Ré. — En 1886, l'on a compté, pour le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, 864 entrées de condamnés et 1.080 sorties, au nombre desquelles 947 par transportation à la Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 1886, il ne restait plus que 120 détenus au lieu de 336 de l'année précédente.

L'état sanitaire a été bon : 3 décès seulement se sont produits. Quant à la discipline, elle a été aussi satisfaisante que possible. Aucune faute grave n'a été commise, et aucune évasion n'a été tentée.

PRISONS DE COURTES PEINES

En y comprenant les chambres et dépôts de sûreté, les prisons départementales de France et d'Algérie présentaient, au 31 décembre 1886, un effectif de 24.976 individus du sexe masculin et de 3.975 du sexe féminin. D'autre part, la population moyenne pendant l'année s'élève à 24.010 hommes et jeunes garçons et à 4.230 femmes et jeunes filles, chiffres offrant une légère augmentation pour les deux sexes sur ceux de 1885.

Les chiffres fournis par les tableaux III et IV, pour la France (état sanitaire) ne font pas ressortir de changements notables d'une année à l'autre quant aux cas de maladie, mais le nombre des décès passe de 1.002 en 1885 à 1.148 en 1886, pour l'effectif total des deux sexes. Cette augmentation provient des nombreux cas de tuberculose ayant nécessité l'admission des prisonniers dans les infirmeries.

Enfin, 11 individus, tous du sexe masculin, ont subi la peine capitale, 9 en France et 2 en Algérie.

MAISONS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Aucun nouvel établissement d'éducation correctionnelle n'a été ouvert en 1886; deux colonies privées, celles de Cîteaux (Côte-d'Or) et de Tour-Sainte-Foy (Ariège), ont été évacuées pendant le cours de cette année.

La société de patronage des jeunes détenus et jeunes libérés du Rhône n'avait qu'un seul détenu au commencement de 1885; elle a totalement cessé d'en recevoir en 1886.

En résumé les jeunes détenus étaient répartis, à la fin de 1886, dans 44 établissements, y compris celui de M'Zéra (département d'Alger), parmi lesquels 11 étaient affectés aux jeunes filles.

Le mouvement de décroissance dans les effectifs de jeunes détenus, constaté depuis plusieurs années, a continué à s'accroître

Il est indiqué par les chiffres suivants relatifs aux trois dernières années, garçons et filles compris :

		Différence en moins
Effectif au 31 décembre 1884	7.081	} 392
— 1885	6.689	
— 1886	6.204	
Population moyenne en 1884	7.248	} 450
— 1885	6.798	
— 1886	6.397	

Les délits les plus fréquents sont toujours les vols de toute nature (3.960), le vagabondage et la mendicité (1.068).

Le total des enfants en état de récidive lors de leur condamnation, s'est élevé à 791, au lieu de 610 l'année précédente.

L'état sanitaire s'est amélioré. Aucune épidémie n'a sévi pendant l'année 1886. Le nombre des décès a été de 54 (y compris 4 morts accidentelles), tandis qu'en 1885 il avait atteint le chiffre de 90, (dont trois décès par suicide ou accident).

Les résultats de l'enseignement ont été satisfaisants. Tous les jeunes détenus ont reçu l'instruction élémentaire. A la fin de l'année, il ne restait que 408 illettrés sur un effectif de 6.204. A la fin de 1884, on en comptait 517 et au 31 décembre 1885, le nombre était de 474.

Enfin, sur 1.598 libérés des deux sexes, 21 seulement n'avaient acquis aucune instruction, faute d'intelligence, et, 1.489 avaient reçu une instruction professionnelle leur permettant de subvenir à leurs besoins dans la vie libre.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Les voitures cellulaires ont transféré, en 1886, 22.974 hommes ou jeunes garçons et 2.088 femmes ou jeunes filles ; au total, 25.062 individus, soit 460 de moins qu'en 1885, 260 pour le sexe masculin et 200 pour le sexe féminin.

Les tableaux I et I^{bis} indiquent la destination donnée aux transférés de chaque département ; elle est résumée ci-après :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés à la relégation.....	336	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts, et femmes et jeunes filles destinées aux colonies, transférées au port d'embarquement	1.179	86
Condamnés à la détention, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.....	5.293	728

Transférés d'une prison départementale

Dans une autre prison dé- parte- mentale	}	pour centralisation au chef-lieu de département.....	5.345	572
		revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.....	1.923	106
		pour les rapprocher de leur destination définitive.....	9	1
		pour divers motifs.....	468	59
Dans les asiles d'aliénés.....		8	»	
		<i>A reporter.....</i>	14.561	1.552

	Hommes	Femmes
<i>Report</i>	14.561	1.552
<i>Transférés d'un dépôt de forçats et d'une maison centrale</i>		
Dans un autre dépôt, ou une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.....	1.389	3
Dans les asiles d'aliénés.....	32	3
Dans une prison dé- part ^{le} } pour divers motifs.....	192	11
} pour les rapprocher de leur destination définitive.....	2	»
Étrangers expulsés de France transférés aux frontières.....	4.186	379
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
Dans les dépôts de mendicité.....	961	75
Dans leurs foyers.....	11	21
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine.....	66	1
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale...	1.106	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.....	255	16
Transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre.....	212	27
Évadés des voitures.....	1	»
Totaux	22.974	2.088

Le nombre des étrangers expulsés, qui était de 5.483 en 1885, s'est abaissé à 4.565, dont 4.186 du sexe masculin et 379 du sexe féminin.

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont, pour les hommes : la Seine, 554 ; le Nord, 507 ; les Bouches-du-Rhône, 254 ; le Rhône, 227 ; les Alpes-Maritimes, 177 ; le territoire de Belfort, 160 ; et pour les femmes : le Nord, 96 ; la Seine, 84.

Voici, d'après le tableau II, la répartition proportionnelle des étrangers expulsés, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent :

	HOMMES		FEMMES	
	1886	1885	1886	1885
Allemagne.....	12,04	6,55	18,20	13,28
Angleterre.....	1,07	0,65	1,85	1,25
Autriche.....	1,27	0,41	1,06	»
Belgique.....	30,96	29,41	31,66	27,32
Espagne.....	12,54	15,61	9,76	14,79
États-Unis d'Amérique.....	0,72	0,75	0,53	1,25
Hollande et grand-duché de Luxembourg.....	1,79	2,03	4,75	2,26
Italie.....	30,39	39,16	25,07	33,84
Russie.....	0,48	0,57	0,53	0,25
Suisse.....	8,29	4,82	5,80	5,76
Turquie.....	0,45	0,04	0,79	»
Totaux	100	100	100	100

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Le nombre des établissements de longues peines n'a pas varié en 1886; il était de 24 pour la France et l'Algérie, savoir:

		FRANCE	ALGÉRIE
Hommes	Maisons centrales.....	14	1
	Pénitenciers agricoles.....	2	1
Femmes	— Maisons centrales.....	5	1
Totaux.....		21	3
Ensemble.....		24	

FRANCE

HOMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1885 était de	12.767
Le nombre des entrées a été de	6.229
	Ensemble
	18.996
Celui des sorties de	6.885
Effectif au 31 décembre 1886.....	12.111

C'est le chiffre le plus faible que la statistique pénitentiaire ait enregistré depuis quinze ans; au 31 décembre 1871, la population masculine contenue dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles de France était de 12.110 individus.

Si l'on ajoute au chiffre de 12.111 détenus les 69 aliénés du quartier spécial de Gaillon, on obtient un total de 12.180.

La population moyenne a été de 12.480 individus et correspond à un ensemble de 4.555.499 journées de détention; en ajoutant les chiffres de Gaillon, on obtient un effectif moyen de 12.540 détenus pour 4.577.451 journées, contre 12.770 d'une part et 4.660.963 de l'autre, en 1885.

Les renseignements qui suivent ne s'appliquent pas à la population du quartier d'aliénés de Gaillon.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les arrêts ou jugements, en vertu desquels les 12.111 détenus des maisons centrales et pénitenciers agricoles avaient été frappés, se décomposaient ainsi sous le rapport de la juridiction :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Cours d'assises.....	6.034	49,82	50,01
Tribunaux correctionnels.....	5.466	45,13	44,57
— militaires.....	611	5,05	5,42
Totaux.....	12.111	100	100

Ils se divisaient de la manière suivante entre les quatre catégories pénales :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Travaux forcés.....	9	0,07	0,14
Détention.....	123	1,02	1,01
Réclusion.....	3.635	30,01	29,51
Emprisonnement.....	8.344	68,90	69,34
Totaux.....	12.111	100	100

Ces résultats ne sont pas sensiblement différents de ceux des années précédentes.

Le tableau ci-après fournit la comparaison détaillée de la durée des peines, pour chaque catégorie :

		NOMBRE	1886	1885
			0/0	0/0
TRAVAUX FORCÉS	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	2	22,22	23,53
	10 ans.....	2	22,22	17,65
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	11,11	5,88
	Plus de 15 à 20 ans.....	3	33,34	29,41
	Plus de 20 ans.....	»	»	5,88
	A perpétuité.....	1	11,11	17,65
Totaux.....		9	100	100
DÉTENTION	5 ans.....	2	1,63	3,88
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	2	1,63	»
	10 ans.....	47	38,21	34,88
	Plus de 10 à 15 ans.....	20	16,26	12,40
	Plus de 15 à 20 ans.....	52	42,27	48,84
Totaux.....		123	100	100
RÉCLUSION	5 ans.....	1.736	47,76	46,47
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	1.354	37,25	39,33
	10 ans.....	444	12,22	12,42
	Plus de 10 à 15 ans.....	38	1,04	0,42
	Plus de 15 à 20 ans.....	34	0,93	0,72
	20 ans.....	»	»	0,03
	A perpétuité.....	29	0,80	0,61
Totaux.....		3.635	100	100
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	685	8,21	9,30
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	2.663	31,91	29,27
	2 ans.....	1.877	22,50	22,40
	3 ans.....	1.060	12,70	13,08
	4 ans.....	593	7,10	6,98
	5 ans.....	1.220	14,62	15,79
	Plus de 5 à 7 ans.....	140	1,68	1,67
	Plus de 7 ans et moins de 10 ans.....	36	0,43	0,61
	10 ans.....	65	0,79	0,81
	Plus de 10 à 15 ans.....	2	0,02	0,08
	15 ans.....	3	0,04	0,01
Totaux.....		8.344	100	100

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Ce tableau présente le classement en cinq catégories des crimes et délits, suivant le degré de perversité présumée de leurs auteurs.

	NOMBRE	1886	1885
		0,0	0,0
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage, etc	3.386	27,96	26,84
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écriture, suppression d'enfant, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide et d'avortement, etc	5.436	44,88	44,98
3 ^e Catégorie. — Évasion, faux dans les passeports, ivresse publique, mendicité, rupture de ban, vagabondage	446	3,69	4,53
4 ^e Catégorie. — Adultère, attentat à la pudeur, bigamie, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou délit, outrage aux fonctionnaires, etc.	2.723	22,48	23,15
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence, insoumission, désertion, etc	120	0,99	0,50
Totaux.....	12.111	100	100

On constate une augmentation relative pour les première et cinquième catégories, compensée par une diminution pour les troisième et quatrième. Le nombre des crimes et délits de la deuxième catégorie est resté stationnaire.

599 individus avaient été condamnés pour assassinat ou meurtre, contre 477 en 1885; 106 pour assassinat proprement dit, au lieu de 65. Par contre, les attentats à la pudeur se sont abaissés de 1.392 à 1.106.

Répartition par départements (Tableau IV).

Les 12.111 détenus provenaient :

De la France	11.255
De l'Algérie	782
Des colonies françaises et protectorats	50
De la principauté de Monaco	11
Des armées en campagne	13

La proportion de l'Algérie était de 6,45 p. 100, au lieu de 5,76 p. 100 en 1885.

Les départements qui avaient fourni les contingents les plus élevés étaient :

La Seine	1.924	soit 15,89 p. 100	contre 16,71 en 1885
Les Bouches-du-Rhône	560	— 4,62 — —	4,45 —
La Seine-Inférieure...	464	— 3,83 — —	4,08 —
Le Nord	451	— 3,72 — —	4,10 —
Le Rhône.....	333	— 2,75 — —	2,87 —

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les condamnés étrangers étaient au nombre de 1.247, dont voici la répartition par nationalité :

	1886	1885
Italie	487	516
Belgique	253	236
Allemagne	168	176
Espagne	99	92
Suisse	89	94
Angleterre	53	53
Autriche-Hongrie	37	40
Etats-Unis d'Amérique	19	13
Russie	11	10
Autres pays	31	29
Totaux.....	1.247	1.259

La proportion des étrangers, sur l'ensemble de l'effectif au 31 décembre 1886, était de 10,28 p. 100, contre 9,86 en 1885; soit une augmentation relative de 0,42 p. 100.

Age, durée de la captivité, état civil, religion et profession.
(Tableaux VI à IX).

Des renseignements très détaillés à ces différents points de vue, sur la situation des détenus au 31 décembre 1886, sont consignés dans les tableaux VI à IX. On trouvera ci-dessous une comparaison des deux années 1885 et 1886, pour l'ensemble des établissements.

Age.	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0 0
Plus de 16 à 20 ans	1.144	9,45	9,74
— 20 à 25 —	2.408	19,88	20,33
— 25 à 30 —	2.557	21,11	19,61
— 30 à 40 —	3.024	24,97	24,76
— 40 à 50 —	1.695	14,00	14,69
— 50 à 60 —	836	6,90	7,28
— 60 à 70 —	370	3,05	3,02
Plus de 70 ans.....	77	0,64	0,57
<i>Durée de la captivité.</i>	12.111	100	100
1 ^{re} année.....	4.325	35,71	40,79
2 ^e —	3.799	31,37	29,32
3 ^e —	1.786	14,74	14,31
4 ^e —	1.028	8,49	7,44
5 ^e —	638	5,27	4,83
Après la 5 ^e année.....	535	4,42	3,31
<i>État civil.</i>	12.111	100	100
Célibataires ou veufs. { Sans enfant.....	8.051	66,48	68,19
{ Avec enfants.....	556	4,59	3,80
Mariés { Avec enfants.....	2.708	22,36	21,31
{ Sans enfant.....	796	6,57	6,70
<i>Religion.</i>	12.111	100	100
Catholiques	10.927	90,22	90,90
Protestants	402	3,32	3,24
Israélites.....	58	0,48	0,35
Mahométans.....	493	4,07	5,42
N'appartenant à aucun culte.....	231	1,91	0,09
<i>Professions.</i>	12.111	100	100
Propriétaires, rentiers.....	87	0,72	0,85
Professions libérales.....	283	2,34	2,33
Employés	581	4,80	5,19
Commerçants, fabricants.....	437	3,61	3,64
Professions alimentaires.....	366	3,02	2,94
Ouvriers d'atelier et de fabrique.....	1.173	9,69	9,27
Industries du bâtiment et du mobilier....	2.097	17,31	15,76
Ouvriers agricoles, journaliers.....	5.507	45,47	45,56
Professions nomades.....	437	3,61	3,61
Militaires et marins.....	608	5,02	5,11
Vagabonds, mendiants.....	118	0,97	1,51
Individus à la charge de leur famille.....	417	3,44	4,23
	12.111	100	100

La proportion des célibataires dans l'ensemble de l'effectif était de 71,07 pour 100, au lieu de 71,99 en 1885. Les autres rapprochements ne donnent lieu à aucune remarque digne d'intérêt.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

On rencontre dans la statistique de 1886 la première application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation. Le tableau relatif aux antécédents judiciaires a été modifié en conséquence; il indique le nombre des détenus qui ont encouru la relégation, et qui devaient être transportés aux colonies à l'expiration de leur peine.

La récidive en matière de crimes et de délits, au point de vue pénal, résulte de la perpétration d'un crime ou d'un délit par un individu ayant été condamné antérieurement à une peine d'une année d'emprisonnement au moins; dans ce cas, la peine prévue pour le dernier crime ou délit est augmentée en vertu des articles 56,57 et 58 du Code pénal.

Les statistiques précédentes distinguaient entre les individus légalement récidivistes et ceux qui n'avaient été condamnés auparavant qu'à des peines d'un an ou au-dessous. Quoique la loi du 27 mai 1885 comprenne les uns et les autres sous la même appellation de *récidivistes*, la distinction a été conservée dans le travail de 1886. Les colonnes 7 et 8 du tableau n° X indiquent, d'une part, les individus qui, avant leur dernière condamnation, avaient encouru des peines de plus d'une année d'emprisonnement, d'autre part, ceux qui n'ayant encouru que des peines moindres ne tombaient pas sous l'application des articles 56,57 et 58 du Code pénal.

En 1886, le nombre des relégables contenus dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles était de 360, qui se décomposaient ainsi :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'article 4.....	23
— — — 2 ^e —	59
— — — 3 ^e —	213
— — — 4 ^e —	65
Total.....	360

311 étaient légalement récidivistes, c'est-à-dire, avaient encouru antérieurement des peines de plus d'une année d'emprisonnement.

En outre 8.243 détenus non reléguables avaient des antécédents judiciaires, dans les proportions suivantes :

		NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF
Récidivistes proprement dits, tombant sous l'application des art. 56 à 58 C.P. condamnés antérieurement.	une fois	1.518	12,53
	deux fois	803	6,63
	trois fois	456	3,77
	quatre fois	251	2,07
	plus de quatre fois.....	472	3,90
Condamnés antérieurement à un an et au-dessous.	une fois.....	1.472	12,15
	deux fois.....	945	7,80
	trois fois et plus.....	1.910	15,77
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle		456	3,77
Total.....		8.283	68,39

En y ajoutant les 360 reléguables, on obtient un ensemble de 71,35 p. 100 d'individus pourvus d'antécédents judiciaires, contre 69,64 en 1885.

La loi du 27 mai 1885 (article 19) a supprimé la peine de la surveillance de la haute police ; elle a décidé en même temps que les condamnés contre lesquels elle aurait été prononcée seraient soumis à l'interdiction de séjour dans certains lieux déterminés. Le nombre des détenus de cette espèce s'élevait, au 31 décembre 1886, à 2.784.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Le produit du travail est divisé en dixièmes, qui sont concédés aux détenus, suivant la nature de la peine qu'ils subissent, le nombre de leurs condamnations antérieures et leur conduite pendant la détention.

L'effectif, au 31 décembre 1886, était réparti de la manière suivante :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTEN- TION	RÉCLUSION	EMPRISON- NEMENT	TOTAL	1886 0/0	1885 0/0
1 dixième ...	3	»	61	271	335	2,77	4,28
2 dixièmes...	5	»	156	348	509	4,20	4,84
3 — ...	»	»	488	625	1.113	9,20	10,09
4 — ...	»	»	2.867	1.336	4.203	34,70	34,55
5 — ...	1	123	63	5.736	5.923	48,90	46,18
6 — ...	»	»	»	28	28	0,23	0,06
Totaux...	9	123	3.635	8.344	12.111	100	100

Instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement
(Tableau XII).

Le tableau ci-après présente la comparaison des deux années 1885 et 1886 :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Illettrés	3.225	26,63	28,44
Sachant lire.....	1.357	11,20	10,19
— lire et écrire.....	3.778	31,19	30,02
— lire, écrire et calculer.....	2.762	22,81	23,53
Possédant l'instruction primaire complète.	682	5,63	5,33
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	307	2,54	2,47
Totaux.....	12.111	100	100

Ce rapprochement ne fournit aucune indication digne d'être relevée.

Résultats de l'enseignement pendant l'année
(Tableau XIII).

Le nombre des détenus présents dans les écoles des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, au 31 décembre 1885,

Était de	3.039
Admis pendant l'année 1886.....	2.597
Ensemble.....	5.636
Sortis.....	2.615
Nombre des élèves au 31 décembre 1886.....	3.021

Voici, dans l'ensemble des établissements, les résultats de l'enseignement pour chaque degré d'instruction :

		NOMBRE des élèves.	1886 0/0	1885 0/0
Illettrés . . .	Ayant appris à lire	243	69,87	75,06
	— à lire et à écrire	269		
	— à lire, à écrire et à calculer	121		
Sachant lire.	Demeurés illettrés	273	30,13	24,94
	Ayant fait quelques progrès	265	81,19	80,40
	Ayant appris à écrire	280		
— à écrire et à calculer	258			
Sachant lire et écrire.	N'ayant fait aucun progrès	186	18,81	19,60
	Ayant fait quelques progrès	633	82,52	83,19
	Ayant appris à calculer	384		
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	177			
Sachant lire, écrire et cal- culer.	N'ayant fait aucun progrès	253	17,48	16,81
	Ayant fait quelques progrès	1.495	85,40	84,01
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	464		
N'ayant pas fait de progrès	335	14,60		

Les illettrés paraissent avoir profité de l'enseignement dans une mesure moindre que l'année précédente; on constate, au contraire, un léger progrès chez ceux qui savaient lire, ou qui savaient lire, écrire et calculer.

On peut encore, pour juger les résultats obtenus, comparer l'importance respective de chaque catégorie, au commencement et à la fin de l'année. Les détenus qui sont entrés dans le courant de l'année sont confondus avec ceux qui étaient présents au 31 décembre 1885; ceux qui ont été libérés avec ceux qui restaient à l'effectif au 31 décembre 1886.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1886 — 0/0		1885 — 0/0	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrés	906	273	16,08	4,85	16,18	4,84
Sachant lire	989	694	17,55	12,31	16,32	12,34
— lire et écrire	1.447	1.435	25,67	25,46	28,31	24,31
— au moins lire, écrire et calculer	2.294	3.234	40,70	57,38	39,19	59,51
Totaux	5.636	5.636	100	100	100	100

Les cours spéciaux de dessin ont été suivis par 188 détenus, ceux de musique par 688.

Dans les bibliothèques, qui contenaient 31.028 volumes, le nombre des mises en lectures s'est élevé à 244.657.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

En 1886, a été faite la première application de la loi du 14 août 1885, sur la libération conditionnelle.

De manière générale, le nombre total des mesures de clémence prises en faveur des détenus des maisons centrales et pénitenciers agricoles a été de 1.330, dont 778 sur la proposition de l'administration et 552 sur la demande des condamnés ou de leurs familles. Elles se décomposent ainsi:

Remises entières du restant de la peine	370	
Commutations {	des travaux forcés en réclusion 5	35
	de la réclusion en emprisonnement 30	
Réductions {	de moins de 1 an 531	810
	de 1 an à 3 ans 263	
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans 7	
	de 5 ans et plus 9	
Libération conditionnelle	105	
Remise de la relégation	6	
	— de l'interdiction de séjour	4
Total	1.330	

En outre, l'interdiction de séjour a été levée pour un condamné, accessoirement à une autre grâce; des concessions de dixièmes supplémentaires et de virements permanents ont été accordées à 755 détenus.

État disciplinaire (Tableau XV).

Il a été déféré aux tribunaux, pour crimes et délits commis pendant la détention, 19 individus, qui ont été condamnés aux peines suivantes:

	TRAVAUX FORCÉS	EMPRISONNEMENT	TOTAL
Assassinat de gardiens	2	»	2
Tentative d'assassinat de gardiens	3	»	3
Coups et blessures envers le personnel supérieur	»	1	1
— — — un codétenu	»	1	1
Voies de fait envers les gardiens	»	4	4
Evasion	»	4	4
Bris de prison et complicité d'évasion	»	1	1
Vol qualifié	»	2	2
Vol	»	1	1
	5	14	19

6 de ces individus étaient des réclusionnaires, et 13 des condamnés à l'emprisonnement.

En 1885, 16 condamnations, avaient été prononcées.

Les infractions déférées aux prétoires de justice disciplinaire se sont élevées à 54.374, contre 54.227 en 1885.

Infractions.

	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0/0
Larcins	373	0,686	1,07
Voies de fait envers le personnel supérieur — les gardiens ou contre-maitres	3	0,005	0,002
Voies de fait envers des codétenus	233	0,429	0,094
Rébellion, mutinerie	2.734	5,03	4,494
Actes d'immoralité	2.461	4,52	3,94
Infractions au silence	348	0,64	0,73
Refus de travail	24.240	44,58	44,48
Paresse, négligence dans le travail	1.252	2,30	2,16
Usage du tabac	3.530	6,49	6,37
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	3.733	6,87	5,38
Divers	3.619	6,66	6,45
	11.848	21,79	24,83
	54.374	100	100
<i>Punitions.</i>			
Cellule	3.844	7,07	8,41
Salle de discipline	6.795	12,50	10,20
Pain sec	10.648	19,58	19,10
Autres privations alimentaires	15.648	28,78	27,74
Réductions de dixièmes	»	»	0,004
Amendes	7.041	12,95	11,33
Autres punitions	1.773	3,26	5,016
Réprimandes	8.625	15,86	18,20
	54.374	100	100

Ces punitions s'appliquaient à 11.917 détenus.

D'autres punitions ont été infligées à un certain nombre de détenus; ces punitions sont les suivantes :

Journées de cellule. {	Prévention, punition, consignation	100.660
	Séquestration	1.140
	Observation et isolement	13.529
Journées de salle de discipline		54.884
Privations alimentaires {	à titre principal	81.922
	à titre accessoire	40.241

Enfin on avait constaté 2 tentatives d'évasion, et 32 évasions consommées, dont 25 suivies de réintégration avant l'expiration de l'année. Elles se sont produites dans les établissements ci-après désignés :

	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réintégration.	non suivies de réintégration.
Clairvaux	»	1	2
Embrun	»	1	3
Landerneau	1	»	»
Melun	1	»	»
Thouars	»	3	»
Castelluccio	»	5	2
Chiavari	»	15	»
Totaux	2	25	7

Le contingent du pénitencier agricole de Chiavari, quoique moins élevé qu'en 1884, dépasse de beaucoup celui de 1885.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était de :

Au 31 décembre 1885	422
Entrées	7.062
Ensemble	7.484
Sorties	7.026
Effectif au 31 décembre 1886	458

Voici quelques renseignements qui permettent d'apprécier l'ensemble de la situation au point de vue sanitaire, par comparaison avec celle de 1885 :

	1886	1885
Malades traités.....	7.484	7.772
Décès.....	350	359
Journées d'infirmérie.....	185.057	181.733
Rapport des journées d'infirmérie aux journées de détention.....0/0	4,062	3,91
Durée moyenne du séjour à l'infirmérie.....	24 jours 727	23 jours 38
Rapport des décès au total des malades traités.....	4,676	4,62
Rapport des décès à la population moyenne.....	2,80	2,82

Eu égard au nombre des journées d'infirmérie, l'état sanitaire paraît avoir été un peu moins satisfaisant qu'en 1885; quant aux décès, la différence est peu importante.

Les établissements sont classés dans l'ordre suivant, sous le rapport des journées de détention et des décès :

Journées d'infirmérie.

	1886	1885
Chiavari.....	9,660 0/0 des journées de détention, contre	8,844 en 1885.
Clairvaux.....	6,103	5,824
Beaulieu.....	5,848	4,292
Melun.....	5,048	5,557
Poissy.....	4,123	4,074
Castelluccio.....	4,052	3,934
Fontevrault.....	3,765	3,915
Riom.....	3,750	4,033
Nîmes.....	3,256	3,416
Eysses.....	3,163	3,514
Embrun.....	2,961	3,266
Gaillon.....	2,671	1,969
Landerneau.....	2,411	2,633
Albertville.....	2,252	2,642
Thouars.....	2,234	2,375
Loos.....	2,008	2,199

Décès.

	1886	1885
Beaulieu.....	4,412 de la population moyenne contre	3,893 en 1885.
Riom.....	4,354	6,359
Chiavari.....	3,957	4,064
Landerneau.....	3,521	2,955
Castelluccio.....	3,448	1,988
Gaillon.....	3,264	1,414
Eysses.....	3,254	3,675
Thouars.....	3,087	3,095
Embrun.....	2,666	2,226
Poissy.....	2,601	2,062
Fontevrault.....	2,429	2,905
Clairvaux.....	2,320	2,323
Nîmes.....	2,039	2,608
Loos.....	1,832	2,103
Albertville.....	1,666	1,587
Melun.....	1,387	2,115

De même que dans les années précédentes, on constate beaucoup d'affections de l'appareil respiratoire (1.794 cas de maladie et 179 décès); on remarque aussi 22 décès causés par la fièvre typhoïde, dont 12 à Beaulieu et 5 à Landerneau.

Le tableau XIX présente la répartition des maladies, et le tableau XXI la répartition des décès, d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la détention et l'état de santé au moment de l'entrée dans les établissements pénitentiaires.

Le nombre des aliénés et des épileptiques traités dans les infirmeries a peu varié pendant l'année; on comptait au 31 décembre 1885, 5 aliénés et 13 épileptiques; l'effectif, au 31 décembre 1886, était de 4 aliénés et 15 épileptiques.

Le quartier spécial de Gaillon contenait

au 31 décembre 1885.....	52 malades.
Entrés pendant l'année.....	46
Sortis.....	98
Effectif au 31 décembre 1886.....	29
	69

dont 56 aliénés, 10 épileptiques et 3 simulateurs.

On trouvera ci-après la répartition des malades suivant la nature de l'aliénation, suivant la peine subie et l'âge.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	MALADES TRAITÉS PENDANT L'ANNÉE	RÉPARTITION DES MALADES											
		SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE					SUIVANT L'ÂGE						
		Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Travaux forcés commués en réclusion.	Peine capitale commuée en	De 20 à 30 ans.	De 30 à 40 ans.	De 40 à 50 ans.	De 50 à 60 ans.	De 60 à 70 ans.		
Manie.....	27	12	12	1	1	»	»	1	11	9	5	2	»
Mélancolie.....	4	1	1	1	»	»	»	1	1	3	»	»	»
Délires partiels.....	22	17	4	1	»	»	»	6	6	6	4	»	»
Folie alcoolique.....	3	3	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»
Paralysie générale alcoolique.....	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Folie épileptique.....	8	3	4	1	»	»	»	3	2	2	»	1	»
Démence simple.....	2	1	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	3
Démence sénile.....	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Démence paralytique.....	8	1	5	1	1	»	»	1	3	3	1	»	»
Simulateur aliéné.....	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Non aliéné.....	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Total.....	80	40	30	6	2	»	1	1	25	27	17	7	4
Epileptiques.....	15	7	8	»	»	»	»	»	7	6	2	»	»
Simulateurs.....	3	1	2	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL.....	98	48	40	6	2	»	1	1	34	34	19	7	4

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 21.952, correspondant à une population moyenne de 60 individus.

Travail (Tableau XXIV à XXVII).

On a compté, en 1886, 2.895.519 journées de travail dans les maisons centrales, et 281.971 dans les pénitenciers agricoles de la Corse; le nombre moyen des détenus employés était, d'une part, de 9.371, d'autre part, de 912.

Le rapport des journées de travail aux journées de détention était respectivement 69,4 et 73,7 p. 100, au lieu de 71 et 75 p. 100 en 1885, soit une diminution de 1,5 environ.

Voici les moyennes comparées du produit du travail :

	1886		1885	
	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.
Produit moyen par journée de travail	fr. c. 1 1447	fr. c. 0 5899	fr. c. 1 1476	fr. c. 0 5757
Produit moyen par journée de détention	0 7943	0 4346	0 8123	0 4339

Les établissements se classent dans l'ordre suivant, d'après les moyennes par journée de travail.

Poissy.....	1.6843
Melun.....	1.5041
Nîmes.....	1.3010
Loos.....	1.2640
Clairvaux.....	1.2472
Riom.....	1.1799
Beaulieu.....	1.0917
Gaillon.....	1.0268
Thouars.....	0.9692
Eysses.....	0.9283
Fontevrault.....	0.8704
Embrun.....	0.8394
Landerneau.....	0.7372
Albertville.....	0.7340

Les moyennes des pénitenciers de la Corse étaient de 0 fr. 5946 pour Castelluccio, et 0 fr. 5879 pour Chiavari.

Le montant du produit du travail s'est élevé à la somme de 3.314.402 fr. 64 c., pour les maisons centrales, et à la somme de 166.331 fr. 07 c., pour les pénitenciers agricoles.

Ces sommes ont reçu la répartition ci-après :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entre-preneurs.	PORTION RESTANTE acquise au trésor		TOTAL
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des parti-culteurs.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	848.128 59	679.535 63	1.251 135 90	367.460 25	168.142 27	3.314.402 64
Pénitenciers agricoles....	43.240 57	32.822 »	»	»	90.268 50	166.331 07
Moyenne par journée de détention :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	0 2032	0 1629	0 2998	0 0881	0 0403	0 7943
Pénitenciers agricoles....	0 1130	0 0857	»	»	0 2359	0 4346

Les moyennes générales étaient, en 1885, de 0.8123 pour les maisons centrales et de 0.4339 pour les pénitenciers.

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le compte de pécule des détenus en 1886 peut se résumer ainsi qu'il suit :

	MAISONS CENTRALES	
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1885....	238.327 16	1.038.673 40
Recettes	1.052.822 55	726.631 26
Ensemble	1.291.149 71	1.765.304 66
Dépenses.....	1.070.794 07	752.396 44
Avoir au 31 décembre 1886.....	220.355 64	1.012.908 22
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date....	1.476 29	
Ensemble	221.831 93	

PÉNITENCIERS AGRICOLES

	Disponible.		Réserve.	
	fr.	c.	fr.	c.
Avoir net au 31 décembre 1885.....	16.359	39	84.540	03
Recettes.....	55.708	89	58.339	71
Ensemble.....	72.068	28	142.879	74
Dépenses.....	53.976	80	51.281	70
Avoir au 31 décembre 1886.....	18.091	48	91.598	04
Auquel il faut ajouter le débit au pé- cule disponible à la même date....	1.238	36		
Ensemble.....	19.329	84		

Voici, en allant de la plus élevée à la plus faible, les moyennes du pécule, pour chaque établissement :

	fr.	c.	contre	fr.	c.	en	1885
Melun.....	195	26	—	176	99	—	—
Riom.....	155	80	—	150	67	—	—
Beaulieu.....	150	34	—	149	99	—	—
Thouars.....	139	02	—	130	42	—	—
Poissy.....	126	14	—	121	19	—	—
Nîmes.....	111	65	—	105	27	—	—
Loos.....	107	29	—	87	55	—	—
Clairvaux.....	97	67	—	95	93	—	—
Gaillon.....	87	07	—	101	41	—	—
Eysses.....	83	75	—	80	15	—	—
Landerneau.....	80	64	—	82	23	—	—
Fontevault.....	79	41	—	76	68	—	—
Embrun.....	75	68	—	76	28	—	—
Albertville.....	60	31	—	60	63	—	—

La moyenne était de 109 fr. 28 c. à Chiavari, et de 96 fr. 34 c. à Castelluccio, au lieu de 100 fr. 89 c. et 104 fr. 58 c. en 1885.

Les moyennes totales par homme, comparées avec celles de l'année précédente, étaient, au 31 décembre 1886, de :

	1886	1885
	fr. c.	fr. c.
France.....	111.59	108.60
Corse.....	106.05	102.04

Les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible se sont élevées à 980.421 fr. 62 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles. Sur cette somme 889.900 fr. 82 ont été employés à des dépenses personnelles, telles qu'achats d'aliments, d'effets d'habillements, de ports de lettres, etc., et le surplus en secours aux familles (85.396 fr. 01), restitutions, etc.

La moyenne des dépenses personnelles par détenu et par journée de détention a été de 0 fr. 1953, en augmentation de 0 fr. 0004 sur l'année précédente. Elle se décomposait ainsi :

	1886	1885
Pain et autres aliments.....	0 1645	0 1644
Effets d'habillements et menus ustensiles.....	0 0225	0 0216
Ports de lettres et divers.....	0 0083	0 0089
Totaux.....	0 1953	0 1949

Il faut ajouter que des vivres supplémentaires ont été accordés aux détenus pour une somme de 63.467 fr. 64, soit par l'administration, soit par les entrepreneurs, ce qui porte la moyenne de la consommation des vivres à 0 fr. 1784 par jour et par détenu, en dehors de la ration journalière.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

5.150 détenus ont été libérés dans le cours de l'année 1886, dont 105 conditionnellement par application de la loi du 14 août 1885, comme on l'a vu plus haut dans les explications au sujet du tableau n° XIV. 370 individus avaient été graciés définitivement, ce qui réduit à 4. 675 (90,77 p. 100), le nombre des libérations par expiration de la peine. En 1885, la proportion était de 91,53 p. 100.

On trouvera dans le tableau suivant quelques indications d'ensemble, sur la situation comparée en 1885 et en 1886 des libérés au moment de leur sortie.

	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0/0
Pourvus d'antécédents judiciaires.....	2.356	45,74	49,23
Soumis à l'interdiction de séjour.....	1.090	21,16	22,25
<i>Destination.</i>			
Expulsés comme étrangers.....	520	10,10	9,21
Incorporés dans les armées de terre et de mer	335	6,50	5,69
Malades ou infirmes dirigés sur les établis-			
sèments hospitaliers.....	10	0,20	0,07
Dirigés sur leur ancien domicile.....	1.440	27,96	23,91
Dirigés sur une autre localité que leur an-			
cien domicile.....	2.845	55,24	61,12
	5.150	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	188	3,65	4,10
Ayant du travail assuré.....	1.227	23,83	25,72
N'ayant pas de travail assuré.....	2.694	52,31	51,81
Hors d'état de travailler.....	165	3,20	3,11
Remis à des sociétés de patronage.....	11	0,21	0,30
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpi-			
taux.....	865	16,80	14,96
	5.150	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	1.090	21,16	19,39
— 60 à 100	1.005	19,52	18,49
— de plus de 100	874	16,97	16,88
N'ayant rien touché à leur résidence, mais			
ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais			
d'habillement et de route.....	2.127	41,30	44,30
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur			
sortie.....	54	1,05	0,94
	5.150	100	100
<i>Instruction.</i>			
Illettrés.....	616	11,96	12,78
Sachant lire.....	649	12,60	12,41
— lire et écrire.....	1.101	21,38	20,42
— lire, écrire et calculer.....	1.732	33,63	35,96
Possédant une instruction primaire complète			
ou une instruction supérieure.....	1.052	20,43	18,43
	5.150	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1886, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Tableaux XXXII et XXXIII).

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux ont trait, d'une part, à la répartition des journées de détention, d'autre part, à la répartition de l'effectif au 31 décembre.

Les chiffres totaux du tableau n° XXXII sont présentés ci-dessous, rapprochés de ceux de 1885; ils permettent d'apprécier, d'une façon très générale, le mouvement des maisons centrales et des pénitenciers agricoles pendant tout le cours de l'année.

	1886		1885
	NOMBRE DE JOURNÉES	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Travail en commun.....	3.168.513	69,56	71,04
Travail à l'isolement.....	8.977	0,20	0,15
Chômage faute de travail.....	112.117	2,45	2,77
Condamnés à la détention n'ayant pas			
accepté le travail.....	10.310	0,23	0,19
{ Infirmes, vieillards, arrivants et			
libérés.....	214.702	4,71	3,86
Repos { Jours fériés.....	570.068	12,51	12,70
{ Prescription médicale.....	90.051	1,98	1,74
{ Mauvais temps, réparations à			
l'outillage.....	34.025	0,75	0,61
Maladie.....	185.057	4,06	3,93
Cellule { A l'isolement sans travail.....	16.935	0,37	0,10
{ Par punition disciplinaire.....	89.860	1,97	1,80
Salle de discipline.....	54.884	1,21	1,11
Totaux.....	4.555.499	100	100

FEMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif des établissements affectés aux femmes était,

Au 31 décembre 1885 de	1.876
Entrées	780
	2.656
Sorties	893
	1.763
Effectif au 31 décembre 1886	1.763

Les journées de détention se sont élevées au total de 661.871, correspondant à une population moyenne de 1.813 détenues, soit exactement 100 de moins qu'en 1885.

La contenance maxima des cinq maisons centrales était de 3.100 détenues.

Jurisdiction et pénalité (Tableau II).

Les jugements ou arrêts, en vertu desquels les 1.763 femmes, restant à l'effectif au 31 décembre, avaient été frappées, se décomposaient ainsi qu'il suit sous le rapport de la juridiction :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Cours d'assises	1.096	62,17	65,78
Tribunaux correctionnels.....	667	37,83	34,22
Totaux.....	1.763	100	100

Les peines consistaient en :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Travaux forcés.....	618	35,05	38,06
Réclusion	193	10,95	11,09
Emprisonnement.....	952	54,00	50,85
Totaux.....	1.763	100	100

La diminution des peines de travaux forcés et de réclusion coïncide avec la diminution des arrêts rendus par les cours d'assises.

Au point de vue de la durée des peines, la population, au 31 décembre 1886, était classée de la manière suivante :

		1886		1885
		NOMBRE	PROPORTION	PROPORTION
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	161	26,05	26,47
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	133	21,52	21,15
	10 ans.....	58	9,39	10,92
	Plus de 10 à 15 ans.....	51	8,25	10,22
	Plus de 15 à 20 ans.....	130	21,04	16,81
	Plus de 20 ans.....	18	2,91	0,98
	A perpétuité.....	67	10,84	13,45
Totaux.....		618	100	100
RÉCLUSION	5 ans.....	86	44,56	42,79
	Plus de 5 et moins de 10 ans...	73	37,82	35,58
	10 ans.....	26	13,47	17,79
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	2,88
	Plus de 15 à 20 ans.....	6	3,11	0,48
	A perpétuité.....	2	1,04	0,48
Totaux.....		193	100	100
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	59	6,20	8,48
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	261	27,42	27,05
	2 ans.....	215	22,58	23,80
	3 ans.....	160	16,81	16,77
	4 ans.....	68	7,14	7,44
	5 ans.....	118	12,39	14,05
	Plus de 5 à 7 ans.....	4	0,42	0,63
	Plus de 7 et moins de 10 ans...	3	0,31	0,73
	10 ans.....	8	0,84	0,95
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	0,11	»
Plus de 15 ans.....	55	5,78	0,10	
Totaux.....		952	100	100

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Ce tableau présente le classement en cinq catégories des crimes et délits, suivant le degré de perversité qu'ils supposent.

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	484	27,45	30,92
2 ^e Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide, suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.....	726	41,18	33,85
3 ^e Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	34	1,93	2,24
4 ^e Catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	465	26,38	31,18
5 ^e Catégorie. — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	54	3,06	1,81
	1.763	100	100

L'augmentation de la deuxième catégorie est imputable aux crimes de complicité d'infanticide, qui sont au nombre de 114, au lieu de 32 en 1885; par contre, la statistique n'enregistre que 231 cas d'infanticide, au lieu de 387 (4^e catégorie).

Répartition par département (Tableau IV).

Les 1.763 détenues provenaient toutes de la France.

Les départements qui avaient fourni les contingents les plus élevés étaient:

La Seine.....	216	soit 12,25 0/0	contre 13,26 0/0	en 1885.
L'Ille-et-Vilaine....	89	— 5,05 —	— 5,01 —	—
Le Nord.....	76	— 4,31 —	— 4,05 —	—
Le Calvados.....	75	— 4,25 —	— 3,95 —	—
La Seine-Inférieure..	67	— 3,80 —	— 4,58 —	—
Les Côtes-du-Nord..	55	— 3,12 —	— 3,25 —	—
Le Finistère.....	47	— 2,66 —	— 3,04 —	—
Le Morbihan.....	40	— 2,27 —	— 2,03 —	—
La Gironde.....	40	— 2,27 —	— 2,93 —	—

Pour ces neuf départements, la proportion est de 40 p. 100 de la population totale, contre 42 p. 100 en 1885.

Condamnées étrangères (Tableau V).

Les condamnées étrangères étaient au nombre de 95, soit 5,39 p. 100 de l'effectif; en 1885, la proportion n'était que de 4,69 p. 100, et en 1884 de 4,12 p. 100.

Voici leur répartition par nationalité:

Belgique.....	26	contre 18	en 1885.
Allemagne.....	23	— 24	—
Suisse.....	13	— 8	—
Italie.....	12	— 16	—
Espagne.....	9	— 8	—
Angleterre.....	8	— 9	—
États-Unis.....	2	— »	—
Autriche.....	1	— 2	—
Amérique.....	1	— »	—
Divers.....	»	— 3	—

Age, durée de la captivité, état civil, religion et profession (Tableaux VI, VII, VIII et IX^{bis}).

On trouvera dans le corps de la statistique, sur la situation, à ces différents points de vue, de l'effectif des maisons centrales de femmes, des renseignements complets. Le tableau ci-dessous en présente un résumé.

Age.	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans	95	5,39	6,82
— 20 à 25 —	222	12,59	14,13
— 25 à 30 —	290	16,45	14,77
— 30 à 40 —	466	26,43	25,64
— 40 à 50 —	413	23,43	24,20
— 50 à 60 —	200	11,34	9,54
— 60 à 70 —	68	3,86	4,37
Plus de 70 ans	9	0,51	0,53
<i>Durée de la captivité.</i>	1.763	100	100
1 ^{re} année	623	35,33	36,30
2 ^e —	431	24,45	26,28
3 ^e —	202	11,46	10,34
4 ^e —	128	7,26	8,48
5 ^e —	86	4,88	4,05
Après la 5 ^e année	293	16,62	14,55
<i>État civil.</i>	1.763	100	100
Célibataires ou veuves. { sans enfants... ..	648	36,76	37,37
{ avec enfants... ..	427	24,22	25,43
Mariées	487	27,62	26,49
{ sans enfants... ..	201	11,40	10,71
<i>Religion.</i>	1.763	100	100
Catholiques	1.728	98,02	98,56
Protestantes	33	1,87	1,39
Israélites	2	0,11	0,05
<i>Profession.</i>	1.763	100	100
Propriétaires, rentières	13	0,74	1,71
Exerçant des professions libérales	26	1,47	1,54
Employées	4	0,23	0,21
Commerçantes	82	4,65	4,69
Exerçant des professions alimentaires	32	1,82	0,96
Ouvrières d'atelier ou de fabrique	408	23,14	19,14
Employées dans l'industrie du mobilier	9	0,51	0,96
Exerçant des professions agricoles ou journalières	944	53,55	57,63
Exerçant des professions nomades	54	3,06	2,98
Mendiantes, filles publiques	64	3,63	3,25
A la charge de leur famille	127	7,20	6,93
	1.763	100	100

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Ce tableau a été modifié, comme il a été dit plus haut pour le sexe masculin, en raison de la première application de la loi sur la relégation.

En 1886 les femmes relégables étaient au nombre de 99 et se décomposaient ainsi :

Relégables en vertu du § 1 ^{er} de l'art. 4.....	1
— — — 2 ^e —	7
— — — 3 ^e —	83
— — — 4 ^e —	8
Total.....	99

89 étaient légalement récidivistes, c'est-à-dire avaient encouru antérieurement des peines de plus d'une année d'emprisonnement.

En outre, 722 femmes non relégables avaient des antécédents judiciaires, dans les proportions suivantes :

	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF
Récidivistes proprement dites tombant sous l'application des art. 56. 57 et 58 du C. P., condamnées antérieurement. { une fois.....	117	6,64
{ deux fois.....	60	3,40
{ trois fois.....	40	2,27
{ quatre fois.....	14	0,79
{ plus de quatre fois.....	55	3,12
Condamnées antérieurement à un an et au-dessous. { une fois.....	136	7,71
{ deux fois.....	86	4,88
{ trois fois et plus.....	187	10,61
Ayant été enfermées seulement dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	27	1,53
Total.....	722	40,95

Le nombre total de détenues pourvues d'antécédents judiciaires représente 46,47 pour 100 de l'effectif, au lieu de 52,23 pour 100 en 1885.

Les interdictions de séjour s'élevaient au nombre de 287.

Parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

La population féminine des maisons centrales est classée ci-après, suivant le nombre de dixièmes alloués à chaque détenue :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
1 dixième	56	3,18	3,52
2 dixièmes	82	4,65	3,84
3 —	569	32,28	35,51
4 —	384	21,78	21,91
5 —	618	35,05	35,18
6 —	54	3,06	»
Totaux	1.763	100	100

Instruction des détenues à l'arrivée (Tableau XII).

Voici les proportions comparées des années 1885 et 1886.

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Illettrées	704	39,93	40,24
Sachant lire	256	14,52	16,15
— lire et écrire	646	36,64	33,53
— lire, écrire et calculer	142	8,06	9,17
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	15	0,85	0,91
Totaux	1.763	100	100

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Le nombre des détenues fréquentant l'école était,

Au 31 décembre 1885 de	527
Entrées	279
Ensemble	806
Sorties	344
Effectif au 31 décembre 1886	462

Ces 462 élèves étaient classées de la manière suivante, sous le rapport de l'instruction à la même date :

	NOMBRE	1886	1885
		0/0	0/0
Illettrées	25	5,41	5,31
Sachant lire	105	22,73	18,22
— lire et écrire	158	34,20	30,74
Recevant le complément de l'instruction primaire	174	37,66	45,73
Totaux	462	100	100

Les proportions ci-dessous permettront d'apprécier les résultats obtenus pour l'ensemble des élèves, et de les comparer avec ceux de l'année précédente. La première colonne du tableau ci-après comprend les détenues qui sont entrées dans l'établissement dans le courant de l'année, la deuxième celles qui l'ont quitté par suite de libération ou pour autres causes.

	1886		1885	
	Commencement de l'année.	Fin de l'année.	Commencement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrées	19,48	3,60	15,41	3,53
Sachant lire	20,60	21,09	21,18	17,29
— lire et écrire	29,28	32,01	33,18	31,29
— au moins lire, écrire et calculer	30,64	43,30	30,23	47,89
Totaux	100	100	100	100

Les bibliothèques possédaient 3.618 volumes, et les mises en lectures se sont élevées à 11.273, contre 9.062 en 1885.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Des mesures de clémence avaient été prises à l'égard de 274 détenues.

Ces décisions ont consisté en :

Remise entière du restant de la peine.....		64	
Commutation	{ des travaux forcés à perpétuité en tra- vaux forcés à temps..... 9 } { des travaux forcés en emprisonnement. — — en réclusion..... 9 }	15	33
		53	
		78	
Réduction	{ de moins de 1 an 53 } { de 1 an à trois ans..... 78 } { de plus de 3 ans et moins de 5 ans... 2 } { de 5 ans et plus..... 2 }	2	135
		42	
		274	
Libération conditionnelle.....		42	
Total.....			274

134 de ces mesures de clémence avaient été proposées par l'Administration, 140 demandées par les condamnées ou leurs familles.

Une détenue avait obtenu, en outre, la remise de l'interdiction de séjour, accessoirement à une autre grâce; 78 avaient bénéficié de dixièmes supplémentaires, et 14 de virements destinés à augmenter leur pécule disponible.

État disciplinaire (Tableau XV).

La statistique ne relève aucune condamnation pour crime ou délit pendant la détention.

Les infractions aux règlements ont été de 2.582, au lieu de 2.271 en 1885; ce qui constitue une augmentation considérable, étant donné la décroissance de la population, notée plus haut à propos du tableau n° I.

Voici le détail des infractions et des punitions :

<i>Infractions.</i>	NOMBRE		
		1886	1885
		0/0	0/0
Larcins.....	21	0,81	0,84
Voies de fait envers des codétenues.....	60	2,32	3,70
Rébellion, mutinerie.....	95	3,68	4,67
Actes d'immoralité.....	19	0,74	1,58
Infractions au silence.....	1.317	51,01	41,92
Refus de travail.....	93	3,60	5,59
Paresse, négligence dans le travail.....	207	8,02	13,03
Usage du tabac.....	4	0,15	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	54	2,09	3,57
Infractions diverses.....	712	27,58	25,10
Totaux.....	2.582	100	100

Punitions.

	NOMBRE		
		1886	1885
		0/0	0/0
Cellule.....	693	26,84	26,42
Pain sec.....	636	24,63	21,75
Autres privations alimentaires.....	625	24,21	19,95
Réduction de dixièmes.....	1	0,04	»
Amendes.....	129	5,00	10,26
Autres punitions.....	109	4,22	10,26
Réprimandes.....	389	15,06	11,36
Totaux.....	2.582	100	100

Ces punitions avaient été infligées à 841 femmes, dans les proportions suivantes :

- 304 une fois.
 - 180 deux fois.
 - 148 trois fois.
 - 209 quatre fois et plus.
- 841 soit 46 0/0 de la population moyenne.

On comptait en outre 5.071 journées de cellule et 4.824 journées de privations alimentaires.

Aucune évasion ou tentative d'évasion n'a été relevée en 1886.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était :

Au 31 décembre 1885 de.....	79
Entrées.....	1.139
Ensemble.....	1.218
Sorties.....	1.154
Effectif au 31 décembre 1886.....	64

L'ensemble de l'état sanitaire pendant l'année est résumé dans le tableau ci-après :

	1886	1885
Malades traités.....	1.218	11.34
Décès.....	62	66
Journées d'infirmerie.....	28.622	26.842
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	4,32	3,70
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	23 jours 50	22 jours 96
Rapport des décès au total des malades traités.....	5,09	5,82
Rapport des décès à la population moyenne.....	3,42	3,45

Comme pour les détenus du sexe masculin, le nombre des journées d'infirmerie a augmenté dans une proportion sensible ; mais la situation était plus satisfaisante sous le rapport des décès, qui ont été moins fréquents.

L'établissement dans lequel la proportion des décès est la plus élevée est Rennes, avec 5,21 p. 100 de la population moyenne ; viennent ensuite :

Montpellier, avec	3,43 0/0
Cadillac, —	3,30 —
Doullens, —	2,59 —
Clermont, —	1,86 —

Pour les journées d'infirmerie, l'ordre était le suivant :

Montpellier.....	7,12 0/0	des journées de détention.
Clermont.....	5,11	— —
Rennes.....	4,07	— —
Cadillac.....	3,32	— —
Doullens.....	1,00	— —

Les maladies les plus nombreuses étaient :

L'anémie, la débilité, la gangrène.....	186
Les affections de l'appareil respiratoire.....	244
Les erysipèles.....	81

On remarquait également 47 cas de dysenterie, dont 30 à Montpellier et 17 à Rennes ; un seul avait été suivi de mort.

La phtisie pulmonaire avait causé 17 décès, d'autres maladies de poitrine, 3, soit près de 32 p. 100 du total des décès.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

On a relevé, en 1886, 503.189 journées de travail, représentant 76,02 p. 100 des journées de détention, contre 77,29 p. 100 en 1885. La comparaison des moyennes dénote, par contre, une légère amélioration dans le produit du travail.

	1886	1885
Produit moyen par journée de travail.....	1,0111	0,9929
— — — — — de détention.....	0,7686	0,7674

Trois établissements ont augmenté leur moyenne, ainsi qu'il ressort de la comparaison ci-dessous :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1885.
Doullens.....	1 1175		1 0534	
Montpellier.....	1 0806	—	0 9442	—
Rennes.....	1 0365	—	1 0635	—
Clermont.....	0 9864	—	1 0460	—
Cadillac.....	0 8743	—	0 8442	—

Le montant du produit du travail s'est élevé à la somme de 508.753 fr. 70, dont il a été fait la répartition suivante :

	Au pécule disponible.	Au pécule réserve.	Aux entrepreneurs.	Total.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit (gratifications comprises).....	106.654 89	94.056 02	308.042 79	508.753 70
Moyenne par journée de détention.....	fr. c. 0 1611	fr. c. 0 1421	fr. c. 0 4654	fr. c. 0 7686

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

La situation du pécule peut se résumer ainsi :

	Disponible.		Réserve.	
	fr.	c.	fr.	c.
Avoir net au 31 décembre 1885.....	41.288	71	264.917	62
Recettes.....	127.595	11	94.772	98
Ensemble.....	168.883	82	359.690	60
Dépenses.....	129.464	99	127.689	72
Avoir au 31 décembre 1886.....	39.418	83	232.000	88
Anquel il faut ajouter le débet au pé- cule disponible à la même date, soit.		2 90		
Ensemble.....	39.421	73		

Les moyennes par établissement sont de :

	fr.	c.	contre	fr.	c.	en 1885.
Doullens.....	198	29	—	153	63	—
Cadillac.....	177	87	—	176	34	—
Rennes.....	161	12	—	191	84	—
Montpellier.....	151	80	—	149	70	—
Clermont.....	111	52	—	133	42	—

Les établissements qui ont augmenté leur pécule sont précisé-
ment ceux dans lesquels le rendement du travail a progressé en
1886; à savoir: Doullens, Cadillac et Montpellier.

La moyenne générale était de 153 fr. 95 contre 163 fr. 22 en
1885. Des sommes relativement importantes payées à un certain
nombre de détenues libérées sont la cause de cette diminution.

Les condamnées ont dépensé une somme totale de 110.404 fr. 58
ainsi répartie :

	fr.	c.
Achat d'aliments.....	87.727	76
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	13.342	59
Ports de lettres et divers.....	4.417	15
Secours aux familles.....	10.780	53
Restitutions.....	136	55

La moyenne des dépenses personnelles a été de 0 fr. 1503, contre
0 fr. 1514 en 1885.

Une somme de 2.225 fr. a été, en outre, affectée par l'Adminis-
tration à la distribution de vivres supplémentaires.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

Les femmes libérées en 1886 étaient au nombre de 722, dont 64
à la suite de grâce et 42 conditionnellement, comme on l'a vu
plus haut. La proportion des mesures de clémence s'élevait ainsi
à 14,68 p. 100 de l'ensemble des libérations.

On trouvera dans le tableau suivant quelques indications sur la
situation des libérées au moment de leur sortie :

	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0/0
Pcurvues d'antécédents judiciaires.....	277	38,36	40,23
Soumises à l'interdiction de séjour.....	93	12,88	12,04
<i>Destination.</i>			
Expulsées comme étrangères.....	32	4,43	5,52
Dirigées sur les hôpitaux.....	4	0,56	0,28
— leur ancien domicile.....	253	35,04	35,98
— une autre localité.....	433	59,97	58,22
	722	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	18	2,49	1,42
Ayant du travail assuré.....	307	42,52	28,18
N'ayant pas de travail assuré.....	330	45,71	62,04
Hors d'état de travailler.....	30	4,15	2,55
Remises à des sociétés de patronage.....	1	0,14	»
Expulsées ou dirigées sur les hôpitaux....	36	4,99	5,81
	722	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	172	23,82	20,39
— — — 60 à 100	131	18,14	23,10
— — — de plus de 100	231	32,00	24,93
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	183	25,35	30,31
Ayant reçu des secours de l'Etat, à leur sortie.....	5	0,69	1,27
	722	100	100
<i>Instruction.</i>			
Illettrées.....	136	18,83	22,80
Sachant lire.....	140	19,39	14,59
— lire et écrire.....	288	39,89	31,02
— lire, écrire et compter.....	130	18,01	26,63
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	28	3,88	4,96
	722	100	100

On remarque que la proportion des libérées ayant du travail assuré était bien plus considérable qu'en 1885.

De plus, 74 p. 100, au lieu de 69, avaient reçu des soldes de pécule; 32 p. 100, au lieu de 25, des sommes de plus de 100 fr. Cette augmentation explique le fait relevé plus haut, à savoir que la moyenne générale du pécule ait pu diminuer, bien que le travail ait été plus productif et la moyenne des dépenses moins élevée.

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1886.
(Tableaux XXXII et XXXIII.)

Ces deux tableaux donnent, l'un la répartition des journées de détention, l'autre la répartition de l'effectif au 31 décembre 1886.

Les chiffres et les rapprochements ci-dessous se rapportent au tableau XXXII, et permettent de comparer le mouvement des maisons centrales en 1885 et 1886.

	JOURNÉES	1886		1885	
			0/0		0/0
Travail en commun	502.949	75,98	77,29		
Travail à l'isolement	240	0,04	»		
Chômage faute de travail.....	4.674	0,71	0,16		
Repos {	Infirmes, vieillards, libérées ...	20.689	3,13	3,53	
	Jours fériés.....	87.303	13,19	13,21	
	Prescription médicale.....	12.563	1,90	1,43	
Maladies	28.622	4,32	3,73		
Cellule {	A l'isolement sans travail.....	»	»	0,13	
	Par punition disciplinaire.....	4.831	0,73	0,52	
Totaux.....	661.871	100	100		

ALGÉRIE

Le nombre des établissements affectés, en Algérie, à l'exécution des longues peines était de 3 en 1886, comme en 1885, savoir: pour les hommes, la maison centrale de Lambèse et le pénitencier agricole de Berrouaghia; pour les femmes, la maison centrale du Lazaret.

Mouvement général de la population (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1885,

Était de.....	1.438	hommes	68	femmes
Entrées	982	—	30	—
Ensemble.....	2.420	—	98	—
Sorties	808	—	31	—
Effectif au 31 décembre 1886.....	1.612	—	67	—

Les journées de détention ont été de 546.524 pour les hommes, de 24.764 pour les femmes; et la population moyenne de 1.497 et 68 contre 1.530 et 67 en 1885. On voit que l'effectif présente une augmentation considérable pour le sexe masculin, quoique la population moyenne ait diminué.

Pour le sexe féminin, il n'y a pas de différence notable.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les détenus avaient été condamnés :

	HOMMES			FEMMES (1)	
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
		0/0	0/0		
Par les cours d'assises	425	26,36	28,37	45	52
Par les tribunaux correctionnels.....	702	43,55	42,00	19	11
Par les tribunaux militaires	485	30,09	29,63	3	5
Totaux.....	1.612	100	100	67	68

(1) La population féminine étant la même, à peu de chose près, en 1885 et en 1886, il n'y a pas lieu d'établir des proportions; le simple rapprochement des chiffres rend la comparaison plus facile.

Ils se divisaient de la manière suivante, sous le rapport de la pénalité :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
		0/0	0/0		
Travaux forcés	»	»	»	34	35
Réclusion	648	40,20	33,24	8	6
Emprisonnement	964	59,80	66,76	25	27
Totaux	1.612	100	100	67	68

Le tableau ci-après présente le classement au point de vue de la durée des peines :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885	
		0/0	0/0			
TRAVAUX FORCÉS	5 ans	»	»	13	10	
	Plus de 5 et moins de 10 ans	»	»	3	3	
	10 ans	»	»	2	3	
	Plus de 10 à 15 ans	»	»	3	3	
	Plus de 15 à 20 ans	»	»	4	4	
	Plus de 20 ans	»	»	»	2	
	A perpétuité	»	»	9	10	
Totaux	»	»	»	34	35	
RÉCLUSION	5 ans	408	62,96	58,79	4	2
	Plus de 5 et moins de 10 ans	124	19,14	16,11	4	4
	10 ans	116	17,90	24,89	»	»
	Plus de 10 à 15 ans	»	»	0,21	»	»
	Totaux	648	100	100	8	6
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour	289	29,98	29,37	3	2
	Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans	162	16,81	17,71	4	8
	2 ans	248	25,73	24,17	8	9
	3 ans	158	16,39	15,83	4	6
	4 ans	6	0,62	1,15	2	1
	5 ans	94	9,75	11,46	4	1
	Plus de 5 à 7 ans	2	»	»	»	»
	Plus de 7 et moins de 10 ans	1	0,31	»	»	»
	10 ans	2	»	»	»	»
	Plus de 10 à 15 ans	1	0,41	0,31	»	»
Plus de 15 ans	1	»	»	»	»	
Totaux	964	100	100	25	27	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableaux III et III^{bis}).

Les tableaux III et III^{bis} donnent le détail des crimes et délits dont les détenus s'étaient rendus coupables. Ces crimes et délits sont groupés dans les cinq catégories indiquées ci-dessous :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
		0/0	0/0		
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.	605	37,54	31,71	28	32
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.	802	49,75	50,00	21	21
3 ^e Catégorie. — Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.	3	0,19	0,84	»	»
4 ^e Catégorie. — Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.	186	11,54	16,20	18	15
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.	16	0,98	1,25	»	»
Totaux	1.612	100	100	67	68

Au nombre des crimes du premier groupe, commis par les détenus du sexe masculin, on remarque 18 cas d'incendie et 19 de pillage et dévastation de propriétés.

Dans le quatrième groupe, les crimes d'attentat à la pudeur se sont abaissés de 58 à 5.

Répartition par département (Tableau IV).

Pour les hommes la répartition était la suivante :

	1886		1885
	NOMBRE	0/0	0/0
Provenant du département d'Alger.....	727	45,10	39,99
— — de Constantine.....	438	27,17	35,32
— — d'Oran.....	217	13,46	18,08
— des colonies ou protectorats.....	68	4,22	4,24
— de la métropole.....	162	10,05	2,37
Total.....	1.612	100	100

Les femmes provenaient

d'Alger.....	36	contre	40	en	1885.
de Constantine.....	10	—	12	—	
d'Oran.....	21	—	16	—	

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les condamnés étrangers étaient au nombre de 209 pour le sexe masculin, de 17 pour le sexe féminin, ainsi répartis :

	HOMMES		FEMMES	
	1886	1885	1886	1885
Allemagne.....	49	32	1	»
Angleterre.....	9	8	»	»
Autriche-Hongrie.....	3	1	»	»
Belgique.....	81	18	»	»
Espagne.....	39	31	8	6
Italie.....	43	39	2	1
Pays-Bas.....	»	3	»	»
Suisse.....	20	10	»	»
Turquie.....	»	9	»	1
Maroc, Tunisie, Égypte, etc.....	15	24	2	2
Amérique.....	»	»	1	»
Asie et Océanie.....	»	»	3	»
Totaux.....	209	175	17	10

Age, état civil, religion, profession (Tableaux VI à IX^{bis}.)

Les renseignements relatifs à l'âge des détenus, à leur état civil, leur religion et leur profession, sont résumés dans le tableau ci-contre :

Age (Tableau VI).

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
		0/0	0/0		
Plus de 16 à 20 ans.....	44	2,73	3,34	5	3
— de 20 à 25 ans.....	634	39,33	25,66	6	12
— de 25 à 30 ans.....	546	33,87	36,16	11	15
— de 30 à 40 ans.....	319	19,79	25,10	20	17
— de 40 à 50 ans.....	50	3,10	7,09	13	11
— de 50 à 60 ans.....	14	0,87	2,09	7	8
— de 60 à 70 ans.....	5	0,31	0,56	3	2
Plus de 70 ans.....	»	»	»	2	»
Total.....	1.612	100	100	67	68

État civil (Tableau VII).

Célibataires ou veufs.....	1.144	Sans enfants.....	70,97	62,24	17	19
		Avec enfants.....	2,05	2,85	25	24
Mariés.....	278	Avec enfants.....	17,24	25,87	18	15
		Sans enfants.....	9,74	9,04	7	10
Total.....	1.612	100	100	67	68	

Religion (Tableau VIII).

Catholiques.....	755	46,84	42,70	26	19
Protestants.....	60	3,72	3,13	»	»
Israélites.....	40	2,48	2,02	2	2
Mahométans.....	749	46,46	52,08	39	47
Sans culte.....	8	0,50	0,07	»	»
Total.....	1.612	100	100	67	68

Professions (Tableaux IX et IX^{bis}.)

Propriétaires, rentiers.....	4	0,25	0,07	»	»
Professions libérales.....	18	1,12	1,88	»	1
Employés.....	23	1,43	1,95	»	»
Commerçants, fabricants.....	73	4,53	2,71	4	2
Professions alimentaires.....	50	3,10	3,34	2	»
Ouvriers d'ateliers, de fabriques.....	33	2,05	3,75	6	5
Industrie du bâtiment, du mobilier.....	99	6,14	6,12	»	»
Ouvriers agricoles, journaliers.....	759	47,08	48,40	27	22
Nomades.....	20	1,24	1,88	1	3
Militaires et marins.....	448	27,79	25,59	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publiques.....	»	»	0,49	4	5
A la charge de leur famille.....	85	5,27	3,82	23	30
Total.....	1.612	100	100	67	68

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Le nombre des récidivistes relégables, en vertu de la loi du 27 mai 1885, était de 18 hommes ; la relégation n'avait été prononcée pour aucune femme.

879 hommes et 8 femmes non relégables avaient des antécédents judiciaires dans les proportions suivantes :

	HOMMES		FEMMES
	NOMBRE	0/0	
Récidivistes proprement dits	389	24,13	6
Ayant subi antérieurement des peines de 1 an et au-dessous.....	422	26,18	2
Ayant été seulement détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle..	68	4,21	»
Totaux.....	879	54,52	8

La proportion des individus du sexe masculin pourvus d'antécédents judiciaires s'élevait, y compris les relégables, à 55,64 p. 100 de l'effectif, contre 55,08 p. 100 en 1885.

424 hommes et 16 femmes devaient, à l'expiration de leur peine, être soumis à l'interdiction de séjour dans un ou plusieurs endroits déterminés.

Parts attribuées aux condamnés sur leur travail (Tableau XI).

L'effectif était ainsi réparti au 31 décembre 1886 :

Recevant 1 dixième.....	38 hommes	»	femmes.
— 2 dixièmes	59	—	1 —
— 3 —	181	—	31 —
— 4 —	559	—	14 —
— 5 —	775	—	21 —
Totaux.....	1.612 hommes	67	femmes.

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

Le tableau ci-après présente la comparaison des deux années 1885 et 1886, au point de vue de l'instruction des détenus à leur entrée dans les établissements pénitentiaires.

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
		0/0	0/0		
Illettrés.....	915	56,76	60,50	55	58
Sachant lire.....	55	3,41	4,52	»	1
— lire et écrire.....	393	24,38	22,46	6	4
— lire, écrire et calculer....	209	12,97	9,53	6	5
Possédant l'instruction primaire complète.....	29	1,80	2,02	»	»
— une instruction supérieure	11	0,68	0,97	»	»
Totaux.....	1612	100	100	67	68

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'enseignement n'était pas organisé dans le pénitencier agricole de Berrouaghia.

Dans les maisons centrales de Lambèse et du Lazaret, l'effectif des écoles était,

Au 31 décembre 1885, de.....	61 hommes	34 femmes.
Entrées.....	79	22 —
Ensemble.....	140	56 —
Sorties.....	105	27 —
Effectif au 31 décembre 1886.....	35 hommes	29 femmes.
5 hommes et 5 femmes étaient restés illettrés.		
11 — et 9 — avaient appris à lire.		
8 — et 13 — à lire et à écrire.		
11 — et 29 — recevaient le complément de l'instruction.		

Pour l'ensemble des détenus ayant fréquenté l'école, les résultats de l'enseignement sont consignés ci-dessous :

	HOMMES		FEMMES	
	Commen- cement de l'année.	Fin de l'année.	Commen- cement de l'année.	Fin de l'année.
Illettrés.....	80	33	18	12
Sachant lire.....	18	43	11	12
— lire et écrire.....	15	24	22	23
— au moins lire, écrire et calculer.	27	40	5	9
Totaux.....	10	140	56	56

Enfin 35 hommes et 29 femmes n'avaient pas fait de progrès pendant leur séjour dans les écoles.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Le nombre total des mesures de clémence s'est élevé à 122 pour le sexe masculin et 14 pour le sexe féminin ; elles se décomposaient ainsi :

	HOMMES	FEMMES
Remise entière du restant de la peine.....	30	6
Commutation des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.....	»	1
Réduction... { de moins de 1 an	39	5
{ de 1 an à 3 ans	51	2
{ de plus de 3 ans et moins de 5 ans..	1	»
{ de 5 ans et plus	1	»
Totaux.....	122	14

La loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle n'avait pas été appliquée en Algérie dans le cours de l'année 1886.

53 hommes et 7 femmes avaient obtenu des dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail à titre de récompense.

État disciplinaire (Tableau XV).

La statistique mentionne trois peines prononcées contre des détenus pendant la détention :

- 1° 6 ans de réclusion, pour tentative de meurtre sur la personne d'un gardien, à Lambèse.
- 2° 3 mois de prison, pour coups et blessures à un garde, à Lambèse.
- 3° 15 jours de prison, pour coups et blessures à un codétenu, à Berrouaghia.

De plus, 4.071 infractions, déferées à la justice disciplinaire, ont été commises par les hommes, et 80 par les femmes. Voici le détail des unes et des autres, ainsi que celui des punitions qui les ont suivies :

	HOMMES		FEMMES		
	NOMBRE	1886	1885	1886	1885
<i>Infractions.</i>					
		0/0	0/0		
Larcins.....	97	2,38	1,74	»	»
Voies de fait envers les agents de surveillance.....	11	0,27	0,25	»	»
Voies de fait envers des codétenus.....	354	8,70	7,13	»	1
Rébellion, mutinerie.....	352	8,65	7,27	»	»
Actes d'immoralité	25	0,61	0,37	2	»
Infractions au silence.....	456	11,20	10,54	21	19
Refus de travail.....	244	6,00	3,45	7	1
Paresse, négligence dans le travail.....	684	13,80	24,41	26	36
Usage du tabac.....	386	9,48	12,78	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	318	7,81	8,77	7	»
Diverses.....	1.144	28,10	23,29	17	47
Totaux.....	4.071	100	100	80	104
<i>Punitions.</i>					
Cellule.....	764	18,77	17,55	46	20
Salle de discipline.....	640	15,72	19,45	»	»
Pain sec.....	216	5,30	5,30	4	46
Autres privations alimentaires	843	20,71	22,68	5	22
Amendes.....	575	14,12	26,68	1	»
Autres punitions.....	510	12,53	4,39	»	8
Réprimandes.....	523	12,85	3,95	24	8
Totaux.....	4.071	100	100	80	104

Ces punitions s'appliquaient à 1.490 hommes et 36 femmes.

En 1885, le nombre des individus punis avait été de 1.170 pour les hommes, et de 48 pour les femmes ; et le chiffre des punitions de 4.375, d'une part, et de 104, de l'autre.

On constate donc une amélioration dans l'état disciplinaire des femmes ; pour le sexe masculin, une diminution sensible des infractions, mais une augmentation assez considérable des individus punis.

Il faut ajouter à ces renseignements que 6 évasions ont été tentées, dont 3 à Berrouaghia et 3 à Lambèse ; et que 14 détenus ont réussi à s'évader, 7 dans chacun de ces deux établissements.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif des infirmeries était :

Au 31 décembre 1885, de.....	25	hommes	7	femmes.
Entrées	1.240	—	88	—
Ensemble.....	1.265	—	95	—
Sorties.....	1.228	—	89	—
Effectif au 31 décembre 1886.....	37	hommes	6	femmes.

Les indications ci-dessous résument la situation sanitaire de l'année.

	HOMMES		FEMMES	
	1886	1885	1886	1885
Malades traités.....	1.265	755	95	112
Décès.....	37	35	5	3
Journées d'infirmerie.....	12.141	8.054	2.490	3.075
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention	2,22	1,44	10,05	12,49
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	9j.60	10j.67	26j.21	27j.46
Rapport des décès au total des malades traités.....	2,92	4,64	5,26	2,70
Rapport des décès à la population moyenne.....	2,47	2,29	7,35	4,48

L'accroissement du nombre des malades du sexe masculin s'applique principalement au pénitencier de Berrouaghia et provient exclusivement des fièvres intermittentes, dont 647 cas ont été constatés en 1886, au lieu de 160 en 1885 ; à Lambèse, on en relève 157 cas, au lieu de 126. Les proportions des autres maladies n'offrent aucune variation importante.

Quant aux décès, ils étaient moins nombreux à Berrouaghia que l'année précédente, et plus nombreux à Lambèse. 3 seulement ont été occasionnés par les fièvres intermittentes, qui paraissent avoir été sans gravité, puisqu'on constate, en même temps qu'une augmentation très considérable des maladies de

cette nature une diminution de la durée de séjour à l'infirmerie, par rapport à 1885.

Les cinq femmes décédées étaient atteintes de phthisie pulmonaire.

Enfin des signes d'aliénation mentale ou d'épilepsie ont été remarqués chez 3 hommes et une femme.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Pour chacun des trois établissements de l'Algérie, quelques chiffres permettant d'apprécier les résultats du travail en 1886, sont consignés ci-contre :

	BERROUAGHIA	LAMBÈSE	LE LAZARET
Journées de travail.....	223.226	165.917	17.948
Produit de la main-d'œuvre	196.291 fr. 76	158.379 fr. 75	9.294 fr. 05
Moyenne par journée de travail.....	0fr. 8793	0fr. 9545	0fr. 5178
Moyenne par journée de détention.....	0 5313	0 7583	0 3753
<i>Moyenne de 1885.</i>			
Par journée de travail....	0 8888	0 9983	0 4002
Par journée de détention..	0 6216	0 8085	0 2101

Le rapport des journées de travail aux journées de détention donne les proportions suivantes :

à Berrouaghia	66,11	p. 100	contre	69,94	en 1885.
à Lambèse	79,44	—	80,99	—	
au Lazaret	72,48	—	52,50	—	

On voit que la situation a été moins favorable que l'année précédente, en ce qui concerne les hommes.

L'abaissement des moyennes coïncide avec l'accroissement mentionné plus haut du nombre des journées d'infirmerie.

Pour les femmes, au contraire, le travail a été beaucoup plus productif qu'en 1885, et le nombre des détenues occupées a été de 20 p. 100 plus élevé.

Les produits du travail ont été répartis comme suit :

	PÉCULE DES DÉTENUÉS		PORTION conçédée aux entrepre- neurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTALS
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des parti- culiers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	45.018 72	38.634 66	»	243 81	111.394 57	187.291 76
Lambèse.....	42.272 78	31.868 »	84.238 97	»	»	158.379 75
Le Lazaret.....	1.998 91	1.748 55	5.546 59	»	»	9.294 05
Moyenne par journée de détention :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	0 1362	0 1145	»	0 0007	0 3299	0 5813
Lambèse.....	0 2024	0 1526	0 4033	»	»	0 7583
Le Lazaret.....	0 0807	0 0706	0 2240	»	»	0 3753
Moyennes en 1885 :						
Berrouaghia.....	0 1462	0 1249	»	0 0019	0 3486	0 6216
Lambèse.....	0 2133	0 1651	0 4301	»	»	0 8085
Le Lazaret.....	0 0401	0 0370	0 1330	»	»	0 2101

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le mouvement du pécule est consigné dans le tableau suivant :

	HOMMES		FEMMES	
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DISPONIBLE	RÉSERVE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1885.	33.582 84	107.517 52	1.219 19	3.316 57
Recettes.....	108.691 83	86.497 04	2.571 77	1.841 47
Ensemble.....	142.274 67	194.014 56	3.790 96	5.158 04
Dépenses.....	114.804 48	73.007 46	2.398 23	1.816 11
Avoir au 31 décembre 1886....	27.470 19	121.007 10	1.392 73	3.341 93
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date	712.21		»	
Ensemble.....	28.182 40		1.392 73	

Les moyennes par individu étaient :

		fr. c.		fr. c.	
A Berrouaghia.....	de	91 63	contre	100 57	en 1885.
A Lambèse.....	de	94 16	—	95 10	—
Au Lazaret.....	de	70 67	—	66 70	—

Les dépenses des condamnés sur leur pécule se sont élevées à la somme de 89.272 fr. 49 pour les hommes, et de 1.709 fr. 29 pour les femmes. 87.821 fr. 11 d'une part, 1.599 fr. 29 de l'autre, ont servi à l'achat de pain, de divers aliments, d'effets d'habillement, à des frais de correspondance, etc. ; le surplus a été employé en secours aux familles et en restitutions.

La moyenne des dépenses personnelles a été de 0 fr. 1607 pour le sexe masculin, de 0 fr. 0645 pour le sexe féminin, contre 0 fr. 1488 et 0 fr. 0286 en 1885.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

708 hommes et 20 femmes ont été mis en liberté dans le cours de l'année 1886, dont 30 hommes et 6 femmes à la suite de mesures de grâce ; les autres à l'expiration de la peine qu'ils avaient à subir.

Ils étaient classés de la manière suivante sous le rapport des antécédents judiciaires, de la destination qui leur a été donnée en quittant les établissements pénitentiaires, de leurs moyens présumés d'existence, de leur situation pécuniaire, et enfin de leur instruction :

	HOMMES			FEMMES	
	Nombre	1886	1885	1886	1885
Récidivistes.....	342	48,31	41,09	1	4
Soumis à l'interdiction de séjour.....	88	12,55	11,53	»	3
<i>Destination.</i>					
Expulsés comme étrangers.....	36	5,09	5,82	1	1
Incorporés.....	3	0,42	0,46	»	»
Dirigés sur les hôpitaux.....	2	0,28	»	»	»
— sur leur ancien domicile.....	393	55,51	51,37	17	21
— sur une autre localité.....	274	38,70	42,35	2	»
Totaux.....	708	100	100	20	22
<i>Moyens présumés d'existence.</i>					
Paraissant avoir des ressources personnelles.	72	10,17	9,93	»	»
Ayant du travail assuré.....	219	30,93	32,76	4	»
N'ayant pas de travail assuré.....	375	52,97	50,12	14	21
Hors d'état de travailler.....	1	0,14	0,91	1	»
Remis à des sociétés de patronage.....	»	»	»	»	»
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux	41	5,79	6,28	1	1
Totaux.....	708	100	100	20	22
<i>Situation pécuniaire.</i>					
Ayant reçu un solde de pécule.....	552	77,97	75,68	»	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	146	20,62	23,52	20	22
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie	10	1,41	0,80	»	»
Totaux.....	708	100	100	20	22
<i>Instruction.</i>					
Illettrés.....	550	77,69	78,77	12	6
Sachant lire.....	35	4,94	6,05	3	4
— lire et écrire.....	88	12,43	11,87	4	10
— lire, écrire et calculer.....	26	3,67	2,85	1	2
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	9	1,27	0,46	»	»
Totaux.....	708	100	100	20	22

Répartition de la population au 31 décembre 1886 et des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Tableaux XXXII et XXXIII).

Les chiffres contenus dans le premier de ces deux tableaux correspondent aux proportions ci-après, comparativement à ceux de 1885.

	HOMMES			FEMMES		
	JOURNÉES	1886	1885	JOURNÉES	1886	1885
		0/0	0/0		0 0	0/0
Travail en commun.....	389.143	71,20	74,22	17.948	72,48	52,50
Chômage faute de travail.	»	»	»	»	»	6,20
Repos.....	135.677	24,83	22,50	4.020	16,23	26,12
Infirmerie.....	12.141	2,22	1,44	2.490	10,05	12,49
Cellule ou salle de discipline sans travail.....	9.563	1,75	1,84	306	1,24	2,69
Totaux.....	546.524	100	100	24.764	100	100

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

FRANCE

Au commencement de l'année 1886, il existait en France 46 établissements d'éducation correctionnelle :

- 1° 35 établissements affectés aux jeunes garçons : 6 colonies agricoles, 5 quartiers correctionnels et 24 maisons privées ;
- 2° 11 colonies affectées aux jeunes filles : 1 quartier correctionnel, 1 établissement spécial laïque et 9 établissements privés.

Dans le courant de l'année ont été supprimés les 2 établissements privés suivants, affectés aux jeunes garçons :

Tour-Sainte-Foy, évacué le 11 avril.
Cîteaux, dont l'évacuation a été terminée le 31 décembre 1886.

Aucun établissement n' a été créé.

Le nombre des établissements qui fonctionnaient au 31 décembre 1886 est donc de 44, dont 33 pour les jeunes garçons et 11 pour les jeunes filles ; en voici le tableau :

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS			
—			
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
—			
Belle-Ile-en-Mer	Morbihan.	Saint-Ilan	Côtes-du-Nord.
Les Douaires	Eure.	Saint-Joseph	Haute-Saône.
Saint-Bernard	Nord.	Société de patronage de la Seine	Seine.
Saint-Hilaire	Vienne.	Société de patronage des enfants protestants in- soumis	Seine.
Saint-Maurice	Loir-et-Cher.	Société de patronage du Rhône	Rhône.
Le Val-d'Yèvre	Cher.	FILLES	
Dijon (Quartier correc- tionnel)	Côte-d'Or.	—	
Lyon —	Rhône.	Rouen (Quartier correc- tionnel)	Seine-Inférieure.
Nantes —	Loire-Inférieure.	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
Rouen —	Seine-Inférieure.	—	
Villeneuve-sur-Lot <i>idem.</i>	Lot-et-Garonne.	Bavilliers	Haut-Rhin.
MAISONS PRIVÉES			
—			
Aniane	Hérault.	Diaconesses	Seine.
Autreville	Haute-Marne.	Israélites	Seine.
Bar-sur-Aube	Aube.	La Madeleine	Seine.
Bologne	Bouches-du-Rhône	Limoges	Haute-Vienne.
Breteuil	Oise.	Montpellier	Hérault.
Brignais-Oallins	Rhône.	Rouen	Seine-Inférieure.
Fontaine	Aube.	Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.
Fouilleuse	Seine-et-Oise.	Société de patronage de la Seine	Seine.
Jommelières	Dordogne.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
La Loge	Cher.	—	
Langonnet	Morbihan.	Auberive	Haute-Marne.
Le Luc	Gard.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Mettray	Indre-et-Loire.	—	
Moisselles	Seine-et-Oise.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Orgeville	Eure.	—	
Saint-Eloi	Haute-Vienne.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Sainte-Foy	Dordogne.	—	

Mouvement de la population (Tableau I).

La population des maisons d'éducation correctionnelle a subi pendant l'année un nouveau mouvement de décroissance très accentué, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant :

	GARÇONS	FILLES	TOTAUX
Effectif au 31 décembre 1885.....	5.359	1.221	6.580
Entrées en 1886.....	1.657	426	2.083
Ensemble.....			
Sorties en 1886.....	7.016	1.647	8.663
	2.042	522	2.564
Effectif au 31 décembre 1886.....	4.974	1.125	6.099

En 1884, la population avait diminué de 372 jeunes garçons et 122 jeunes filles ;

En 1885, la diminution était respectivement de 301 et 97 jeunes détenus ;

En 1886, on constate un nouvel abaissement de 385 et 96 enfants. Le nombre des journées de détention a également diminué de 147.501, soit environ 7 p. 100 du total, qui s'élève en 1886 à 2.296.857 journées.

La population qui, en 1884 était de 7.130, n'était plus que de 6.697 en 1885 et, pour 1886, son chiffre est descendu à 6.292, soit une nouvelle diminution de 405 unités.

Le nombre des jeunes garçons détenus dans les établissements publics (2.267 détenus) forme les 47,6 p. 100 de la population totale, au lieu de 38,7 en 1884 et 45,75 en 1885.

Quant aux enfants du sexe féminin, il n'existait encore en 1886 que la maison d'Auberive (259 détenues) qui fût dirigée par des laïques.

Durée de la peine ou de la correction (Tableau II).

Les jeunes détenus forment trois catégories dont le tableau ci-dessous présente les proportions respectives sur 100 détenus au 31 décembre 1886.

	GARÇONS	FILLES
Placés sous la tutelle administrative après acquittement (art. 66 du code pénal).....	97,53	86,31
Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du code pénal).....	1,93	0,88
Détenus par correction paternelle.....	0,54	12,31
	100	100

Les jeunes garçons détenus par correction paternelle sont compris dans ces chiffres pour 0,54 p. 100, au lieu de 1,44 p. 100 l'année précédente ; les autres proportions n'ont pas varié d'une façon sensible, pour l'un ni l'autre sexe.

Nature des crimes et délits. Juridictions qui ont prononcé les condamnations (Tableau III).

Le tableau suivant permet de comparer les proportions respectives des divers délits pendant les années 1885 et 1886, sur 100 détenus de chaque sexe.

	GARÇONS		FILLES	
	1885	1886	1885	1886
Assassinat, empoisonnement.....	0,06	0,08	0,65	0,37
Meurtre, coups et blessures.....	1,79	1,96	1,88	1,87
Incendie.....	1,81	1,80	3,52	2,43
Attentat à la pudeur et aux mœurs.....	3,53	3,13	13,92	14,66
Vol qualifié, faux, fausse-monnaie.....	3,40	3,58	7,54	2,41
Vol simple, escroquerie, etc.....	64,67	64,93	38,25	41,77
Mendicité.....	6,03	6,87	11,80	12,18
Vagabondage.....	14,07	14,62	9,34	11,47
Délits divers.....	3,20	2,49	0,16	0,53
Totaux.....	98,56	99,46	87,06	87,69
Détenus par correction paternelle..	1,44	0,54	12,94	12,31
Ensemble.....	100	100	100	100

Ce tableau offre peu de variations d'une année à l'autre pour le sexe masculin ; le vagabondage et la mendicité présentent cependant une légère augmentation.

Pour le sexe féminin, on constate au contraire des oscillations assez notables. Le vol qualifié est beaucoup moins fréquent, tandis que le vol simple le devient davantage ; les crimes (assassinat, incendie) diminuent ; le vagabondage et la mendicité augmentent au contraire sensiblement.

Si l'on met à part les enfants détenus par correction paternelle on arrive aux chiffres suivants, sous le rapport de la juridiction. L'envoi dans les maisons d'éducation correctionnelle a été prescrit par :

	Garçons.	Filles.
Les tribunaux correctionnels.....	4.872	968
Les cours d'assises.....	75	13

Le nombre des condamnations prononcées par les cours d'assises n'a pas sensiblement varié d'une année à l'autre ; toute la diminution porte sur le chiffre des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels.

Départements où le jugement a été rendu (Tableau IV).

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont :

Garçons : Seine, 717 ; Nord, 337 ; Rhône, 205 ; Seine-Inférieure, 186 ; Finistère, 171 ; Gironde, 150 ; Loire-Inférieure, 137 ; Pas-de-Calais, 124 ; Bouches-du-Rhône, 122.

Partout, sauf dans le Nord et la Gironde, il y a diminution très sensible ; il y a augmentation de 42 pour le Nord et de 9 pour la Gironde ; la Seine présente, entre autres, une diminution de 136 unités d'une année à l'autre.

Filles : Seine, 119 ; Seine-Inférieure, 91 ; Eure, 57 ;

Chiffres décroissants, sauf pour le département de l'Eure, où il est le même.

Répartition suivant l'âge des enfants (Tableau V).

Le tableau suivant établit la comparaison, sous le rapport de l'âge des jeunes détenus à leur entrée dans les maisons de correction, entre les années 1885 et 1886.

	GARÇONS		FILLES	
	1885	1886	1885	1886
	0,0	0,0	0,0	0,0
Au-dessous de 8 ans.....	1,27	1,26	1,64	1,69
De 8 à 10 ans.....	12,33	12,12	8,19	7,91
De 10 à 12 ans.....	24,82	25,91	18,59	18,76
De 12 à 14 ans.....	32,54	31,74	27,36	28,80
De 14 à 15 ans.....	18,61	19,09	24,49	27,11
De plus de 15 ans et moins de 16	10,43	9,88	19,73	15,73
Total.....	100	100	100	100

Les seules modifications sensibles portent sur l'augmentation du nombre des peines prononcées contre les jeunes filles de 14 à 15 ans, augmentation compensée par une diminution équivalente des condamnées âgées de 15 ans révolus.

État civil des jeunes détenus et de leurs parents (Tableau VI).

Pour le sexe masculin, 4.325 enfants légitimes et 646 illégitimes ont été condamnés; pour le sexe féminin, on en relève 866 d'une part et 259 de l'autre; les proportions sont les mêmes que l'année précédente.

Les parents de 829 garçons et 409 filles, parmi ces condamnés, avaient eux-mêmes subi des condamnations; 1.987 garçons et 657 filles étaient orphelins au moins de l'un de leurs parents.

Religion (Tableau VII).

Au 31 décembre 1886 on comptait parmi les détenus :

Catholiques	4.896	garçons.	1.965	filles.
Protestants	70	—	58	—
Israélites	8	—	1	—
N'appartenant à aucun des cultes précédents	»	—	1	—

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

On relève au total, parmi les détenus au 31 décembre 1886, 664 garçons en état de récidive, et 116 filles. En 1885, il n'y avait que 606 garçons et 92 filles récidivistes. En tenant compte de la diminution de la population il y a là un accroissement très sensible du nombre des récidivistes.

Professions exercées par les enfants et état de leur instruction au début de la détention (Tableau IX).

	GARÇONS	FILLES
Professions industrielles	622	203
— agricoles.....	655	41
— diverses	464	119
Sans professions	3.233	762

Les illettrés sont au nombre de 2.222 garçons (44,50 p. 100) et 567 filles (50 p. 100). Ces proportions ont très peu varié d'une année à l'autre.

Cinq enfants, dont une fille, avaient reçu avant leur condamnation une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

Résultats de l'enseignement (Tableau X).

Dans le tableau ci-dessous, figure l'état de l'instruction des enfants d'une part à leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle et de l'autre au 31 décembre 1886.

	GARÇONS		FILLES	
	ÉTAT de l'instruction à l'entrée.	ÉTAT de l'instruction au 31 décembre.	ÉTAT de l'instruction à l'entrée.	ÉTAT de l'instruction au 31 décembre.
Illettrés.....	32,35	5,95	41,08	8,35
Sachant lire.....	18,01	7,65	17,60	12,44
— lire et écrire.....	28,79	23,71	30,05	20,45
— lire, écrire et calculer.	20,85	62,69	11,27	58,76
	100	100	100	100

La deuxième partie du tableau n° X permet d'apprécier les résultats de l'enseignement scolaire pendant le cours de l'année.

		GARÇONS	FILLES
Illettrés	Demeurés illettrés.....	369	119
	Ayant appris à lire.....	200	110
	Ayant appris à lire et à écrire.....	197	71
Sachant lire.....	Ayant appris à lire, écrire et calculer.....	62	32
	N'ayant pas fait de progrès.....	72	21
	Ayant fait des progrès.....	244	56
Sachant lire et écrire.....	Ayant appris à écrire.....	318	87
	Ayant appris à écrire et à calculer.....	112	43
	N'ayant pas fait de progrès.....	342	22
Sachant lire, écrire et calculer.....	Ayant fait des progrès.....	703	154
	Ayant appris à calculer.....	604	172
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	84	12
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès.....	627	14
	Ayant fait des progrès.....	2126	604
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	916	130
Totaux.....		7.016	1.647

État disciplinaire (Tableau XI.)

Parmi les garçons 88 ont été l'objet de mesures gracieuses; 282 garçons et 37 filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

Le total des récompenses de toute nature accordées aux jeunes garçons a été de 78.807, aux jeunes filles de 8.032.

Le chiffre des infractions s'est légèrement accru chez les garçons: 58.959 en 1886 contre 57.091 en 1885 — chez les filles au contraire, on constate une notable diminution: 1.789 en 1886, au lieu de 2.534 l'année précédente.

4 jeunes garçons ont été condamnés à une peine correctionnelle pour fautes commises pendant la détention.

Il y a eu de la part des garçons: 158 tentatives infructueuses d'évasion, et 214 évasions consommées; parmi les évadés, 68 n'étaient pas repris à la fin de l'année. Quatre jeunes filles ont tenté sans succès de s'évader; 2 autres ont pu s'enfuir et n'étaient pas reprises au 31 décembre 1886.

État sanitaire (Tableau XII).

Garçons — 1.707 cas de maladie et 38 décès ont été enregistrés pendant l'année.

Filles — 204 cas de maladie et 20 décès.

Il y a lieu de noter une notable amélioration dans l'état sanitaire des enfants, surtout des garçons, car si le nombre des cas de maladie est demeuré stationnaire pour ceux-ci, les décès sont tombés de 70 à 38 (y compris 3 morts accidentelles). Pour les filles, le chiffre des décès est le même, mais le nombre des cas de maladie a beaucoup diminué (204 cas au lieu de 331). Aucune épidémie n'a sévi pendant l'année 1886, dans les établissements de jeunes détenus.

Les décès sont répartis, pour les trois dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	GARÇONS			FILLES		
	1884	1885	1886	1884	1885	1886
Phtisie pulmonaire.....	31	24	20	15	9	9
Scrofules.....	5	6	5	1	2	1
Fièvre typhoïde.....	6	17	2	2	1	1
Maladies des voies digestives.....	3	2	2	1	3	»
Causes diverses.....	31	18	6	4	4	8
	76	67	35	23	19	19

Travail des détenus (Tableaux XIII et XIV).

L'état ci-après présente un résumé succinct du tableau XIV, qui n'est lui-même que la récapitulation des tableaux détaillés de chaque établissement reproduits sous le titre — Tableau XIII —

	GARÇONS			FILLES		
	OCCUPÉS au 31 décem- bre 1886.	MOYENNE des tra- vailleurs	JOURNÉES de travail.	OCCUPÉES au 31 décem- bre 1886.	MOYENNE des travail- leuses.	JOURNÉES de travail.
Services économiques	449	498	153.925	229	243	74.993
Travaux agricoles	2.165	2.319	716.535	139	148	45.866
Travaux industriels	1.874	1.776	548.850	726	697	215.325
Totaux	4.488	4.593	1.419.319	1.094	1.088	336.184

Libération (Tableaux XV et XVI).

Les jeunes enfants détenus par voie de correction paternelle ne figurent pas dans ces deux tableaux.

963 jeunes garçons ont été mis en liberté définitive par expiration de leur peine et 370 ont été mis en liberté provisoire ou graciés.

Parmi les jeunes filles on a compté 208 libérations par expiration de la peine et 20 mises en liberté provisoire.

Au nombre de ces libérés, il y avait 185 récidivistes à leur entrée en correction : 172 garçons et 13 filles.

92 garçons et 17 filles seulement, sur le total des libérés, étaient à leur sortie hors d'état de vivre par leur travail, pour les motifs suivants :

	GARÇONS	FILLES
Infirmités ou mauvaise santé	21	7
Défaut d'instruction professionnelle	62	7
Défaut d'intelligence	9	3
Totaux	92	17

Sous le rapport de l'instruction à la sortie, il ne restait que 20 jeunes garçons et 10 jeunes filles complètement illettrés sur 671 garçons et 121 filles ne possédant aucune instruction lors de leur envoi en correction.

ALGÉRIE

Il n'existe en Algérie qu'un seul établissement d'éducation correctionnelle, c'est la colonie agricole privée de M'Zéra, affectée aux jeunes garçons et située à 28 kilomètres d'Alger environ.

Le nombre des jeunes détenus était de 109 au 31 décembre 1885; il n'était plus que de 105 à la fin de 1886.

La population moyenne a été également de 105 enfants et le nombre de journées de détention s'est élevé à 38.254.

Il y avait 66 détenus en exécution de l'article 66 du code pénal, et 39 condamnés à l'emprisonnement, pour les causes suivantes :

Assassinat, empoisonnement	3
Meurtre, coups et blessures	14
Incendie	2
Attentat à la pudeur et aux mœurs	28
Vol qualifié	7
Vol simple	49
Causes diverses	2
Total	105

14 d'entre ces jeunes garçons avaient été condamnés par les cours d'assises.

15 étaient en état de récidive.

Sous le rapport de l'âge on comptait :

21 enfants âgés de moins de 12 ans .	
70 — de 12 à 15 ans .	
14 — de plus de 15 ans .	

Au moment du délit :

3 enfants seulement étaient illégitimes et 30 orphelins d'un au moins de leurs parents.

On comptait 29 catholiques, 3 juifs et 73 mahométans parmi les détenus de M'Zéra.

Il a été accordé 1.189 récompenses de toute nature dont 2 mises

en liberté provisoire; par contre il a fallu réprimer 106 infractions, dont l'une à entraîné pour son auteur une peine correctionnelle.

2 détenus se sont évadés, et n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1886.

Il y a eu 15 cas de maladie, mais aucun n'a présenté de gravité, et aucun décès ne s'est produit. Il y a là, comme en France, amélioration sensible de l'état sanitaire.

Sur 104 travailleurs au 31 décembre, 82 étaient occupés à des travaux agricoles. — L'établissement a fourni 31.928 journées de travail.

Ont été libérés définitivement 35 détenus et provisoirement 2; tous étaient susceptibles de se suffire par leur travail.

Enfin, tandis que tous, à leur entrée dans la colonie, étaient complètement illettrés, 8 seulement sont sortis n'ayant acquis aucune instruction.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ.

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel en France pendant l'année 1886 n'a donné lieu à aucune remarque spéciale. Les rapports fournis par les différentes autorités ont constaté à nouveau, d'une manière générale, les heureux résultats de ce régime au point de vue moral et disciplinaire. — Dans tous les établissements où le système de l'isolement a été appliqué, l'administration a mis tous ses soins à organiser le travail dans les meilleures conditions possibles, de façon à ne jamais laisser les détenus inoccupés; elle a créé des services d'enseignement, a institué des conférences qui ont toujours été suivies avec intérêt.

L'état statistique suivant indique le mouvement général de la population dans les deux prisons cellulaires de la Seine (maisons d'arrêt et de correction de Mazas et de la Santé).

	MAZAS		SANTÉ (QUARTIER CELLULAIRE)	
Population au 31 décembre 1885..	»	1.011	»	420
Entrées en 1886	»	11.071	»	6.702
Total.....		12.082		7.122
Sorties en 1886	»	10.851	»	6.685
Population au 31 décembre 1886..		1.231		437
Journées de détention.....	404.012		175.248	
Population moyenne	1.107		480	

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

	MAZAS		SANTÉ	
PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL				
Effectif au 31 décembre 1885.....	654	654	37	37
<i>Entrées en 1886.</i>				
Prévenus.....	7.110	7.291	388	717
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	181		289	
Prévenus venant du quartier en commun et non réintégrés audit quartier.....	»	»	40	
Total.....	7.945	7.945	754	754
<i>Sorties en 1886.</i>				
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution.....	2.144		6	
Par suite d'acquiescement.....	340		64	
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement.....	37		15	
Transférés {	Comme présumés aliénés.....	51	1	
	A l'infirmerie centrale.....	31	29	719
	A l'infirmerie ordinaire.....	»	28	
	Pour causes diverses.....	1.097	198	
Décédés {	Mort naturelle.....	4	»	
	Suicides.....	4	1	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant leur séjour dans la prison.....	3.591		377	
Total.....	7.299	7.299	719	719
Effectif au 31 décembre 1886.....		646		35
Journées de détention.....	243.365		12.085	
Population moyenne.....	667		33	
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF				
Effectif au 31 décembre 1885.....	357	357	383	383
<i>Entrées en 1886.</i>				
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel.....	3.591		194	
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	189	3.780	5.364	5.985
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire.....	»	»	427	
Total.....	4.137	4.137	6.368	6.368

	MAZAS		SANTÉ	
<i>Sorties en 1886.</i>				
Après expiration de peine sans réduction.	1.339		4.421	
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875.	132		317	
Transférés dans d'autres prisons.....	2.049		590	
Graciés.....	16		144	
Transférés {	Pour cause d'aliénation mentale.....	»	21	5.966
	A l'infirmerie ordinaire.....	»	226	
	A l'infirmerie centrale.....	16	»	
Placés au quartier en commun.....	»		247	
Décédés {	Mort naturelle.....	»	»	
	Suicide.....	»	»	
Total.....	3.552	3.552	5.966	5.966
Effectif au 31 décembre 1886.....		585		402
Journées de détention.....	160.647		163.163	
Population moyenne.....	440		447	

Au dépôt près la Préfecture de police, la population était, à la date du 31 décembre 1886, de 14 détenus.

Quatre prisons sont affectées à l'exécution de la loi du 5 juin 1875 dans le département de Seine-et-Oise, savoir: les maisons d'arrêt et de correction d'Étampes, de Pontoise et de Corbeil, la maison d'arrêt et de justice de Versailles.

Le mouvement de la population dans ces quatre établissements s'est décomposé comme suit:

Pour Étampes:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	13	2	15
Entrées en 1886.....	146	12	158
Ensemble.....	159	14	173
Sorties en 1886.....	137	14	151
Population au 31 décembre 1886.....	22	»	22

Journées de détention....	{ Hommes.....	5.199
	{ Femmes.....	171
Ensemble		<u>5.370</u>

La population moyenne a été de 14 hommes.

Pour Pontoise:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	106	11	117
Entrées en 1886.....	817	68	885
Ensemble.....	923	79	1.002
Sorties en 1886.....	832	74	906
Population au 31 décembre 1886.....	91	5	96

Journées de détention....	{ Hommes.....	29.491
	{ Femmes.....	5.788
Ensemble.....		<u>32.279</u>

La population moyenne a été de 81 hommes et 8 femmes.

Pour Corbeil:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	50	5	55
Entrées en 1886.....	612	45	657
Ensemble.....	662	50	712
Sorties en 1886.....	597	47	644
Population au 31 décembre 1886.....	65	3	68

Journées de détention....	{ Hommes.....	21.930
	{ Femmes.....	1.480
Ensemble.....		<u>23.410</u>

La population moyenne a été de 60 hommes et de 4 femmes.

Pour Versailles:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	97	»	97
Entrées en 1886.....	1.588	»	1.588
Ensemble.....	1.685	»	1.685
Sorties en 1886.....	1.606	»	1.606
Population au 31 décembre 1886.....	79	»	79

Journées de détention (hommes) 27.796.

La population moyenne a été de 82 détenus.

Le mouvement de la population de la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers en 1886 est relaté dans le tableau suivant:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	144	25	169
Entrées en 1886.....	830	454	1.284
Ensemble.....	974	479	1.453
Sorties en 1886.....	836	457	1.293
Population au 31 décembre 1886.....	138	22	160

Population moyenne.....	{ Hommes.....	129
	{ Femmes.....	25
Ensemble.....		<u>154</u>

A Tours, la population s'est répartie comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	78	19	97
Entrées en 1886.....	725	251	976
Ensemble.....	803	270	1.073
Sorties en 1886.....	719	245	964
Population au 31 décembre 1886.....	84	25	109

Population moyenne	{ Hommes	80
	{ Femmes	19
Ensemble		<u>99</u>

Le mouvement de la population de la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould, pendant le cours de l'année 1886, se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	20	»	20
Entrées en 1886.....	160	23	183
Ensemble.....	180	23	203
	160	21	181
Sorties en 1886.....			
Population au 31 décembre 1886.....	20	2	22

Journées de détention.....	{ Hommes	6.295
	{ Femmes	382
Ensemble		<u>6.677</u>

La population moyenne a été de 17 hommes et 1 femme.

Pour la maison d'arrêt et de justice de Dijon, le tableau ci-dessous fait ressortir le mouvement d'entrées et de sorties de la population détenue pendant l'année 1886 :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	25	4	29
Entrées en 1886.....	669	84	753
Ensemble.....	694	88	782
Sorties en 1886.....	676	85	761
Population au 31 décembre 1886.....	18	3	21

Population moyenne { Hommes.....	22
{ Femmes.....	3
Ensemble.....	<u>25</u>

A la maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon, le mouvement de la population s'est décomposé comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1885.....	142	16	158
Entrées en 1886.....	1.253	812	2.065
Ensemble.....	1.395	828	2.223
Sorties en 1886.....	1.254	814	2.068
Population au 31 décembre 1886.....	141	14	155

Journées de détention { Hommes	45.941
{ Femmes	7.748
Ensemble.....	<u>53.689</u>

La population moyenne a été de 126 hommes et 21 femmes.

Le quartier cellulaire de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne a été occupé depuis le 2 janvier 1886. En voie de transformation pour l'application du régime de l'isolement, la prison contenait, au 1^{er} janvier 1887, 162 cellules, dont 6 réservées pour les besoins de l'infirmerie ou de l'administration. — 52 nouvelles cellules pour les hommes et 40 pour les femmes étaient en cours d'exécution.

Au 31-décembre 1885

La population (hommes) était de	163
Entrées en 1886	1.607
Ensemble	1.770
Sorties en 1886	1.648
Population au 31 décembre 1886	122
<hr/>	
Journées de détention	44.674
Population moyenne	122
Population maxima	143

La nouvelle prison de Bourges n'a été ouverte que le 1^{er} avril 1886. Le nombre des cellules est de 100 pour les hommes et de 20 pour les femmes.

L'effectif, du 1^{er} avril au 31 décembre, se répartit ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 1 ^{er} avril 1886.....	66	3	69
Entrées en 1886.....	316	42	358
Ensemble.....	382	45	427
Sorties en 1886.....	306	40	346
Population au 31 décembre 1886.....	76	5	81

Le tableau suivant mentionne les prisons classées comme maisons cellulaires au 31 décembre 1886, ainsi que la contenance

totale de chacune d'elles. La prison de Saint-Étienne n'est pas comprise dans cet état, les travaux d'appropriation, qui s'y exécutaient, en fin décembre 1886 n'étant pas achevés.

ÉTABLISSEMENTS	CELLULES de DÉTENTION		CELLULES de PUNITION		CELLULES d'INFIRMERIE		TOTAL des CELLULES par établissement.
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	
Mazas	1.134	»	18	»	»	»	1.152
La Santé.....	464	»	12	»	»	»	476
Dépôt près la Préfecture de police.	17	»	»	»	»	»	17
Angers	164	82	4	2	2	6	260
Corbeil	41	12	1	1	2	1	58
Dijon	30	7	»	»	1	1	39
Étampes	29	5	2	»	1	»	37
Pontoise	76	15	3	1	3	1	99
Sainte-Menehould.....	27	4	1	1	1	1	35
Tours	83	21	1	»	3	1	109
Versailles.....	56	»	3	»	»	»	59
Besançon	198	36	4	1	12	3	254
Bourges.....	100	20	»	»	»	»	120
TOTAUX.....	2.419	202	49	6	25	14	2.715
	2.621		94				
TOTAL GÉNÉRAL.....	2.715						

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend 8 tableaux, dont l'exposé ci-dessous présente un résumé succinct.

Mouvement général de la population (Tableau I).

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Effectif au 31 décembre 1885.....	21.570	3.952	25.522
Entrées.....	241.633	71.827	313.460
Ensemble.....	263.203	75.779	338.982
Sorties.....	241.164	71.903	313.067
Effectif au 31 décembre 1886.....	22.039	3.876	25.915

Le nombre total des journées de détention s'est élevé à 9.031.597 dont 7.528.703 pour le sexe masculin et 1.502.894 pour le sexe féminin, chiffres qui correspondent à un effectif moyen de 20.627 hommes et 4.118 femmes, soit ensemble 24.745 individus.

La population au 31 décembre 1886 présentait une augmentation de 469 détenus du sexe masculin sur celle au 31 décembre

1885 ; au contraire, on constatait à la même date une diminution de 76 détenues. Toutefois les effectifs moyens pour l'année 1886 sont respectivement supérieurs à ceux de 1885, de 750 pour les hommes et de 67 pour les femmes.

Dans les prisons du département de la Seine, on a compté un effectif moyen de 4.881 hommes et 1.522 femmes, (23,65 et 36,90 p. 100 des totaux pour la France.).

Au 31 décembre 1886, on comptait dans les mêmes prisons 5.121 détenus du sexe masculin et 1.326 du sexe féminin au lieu de 4.898 et 1.503, chiffres de l'année précédente.

Caractère légal de la détention (Tableau II).

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL			
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	
ADULTES										
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.020	339	1.359	4.553	525	5.078	5.573	864	6.437	
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	487	9	496	631	55	686	1.118	64	1.182	
A l'emprisonnement de simple police.....	4	1	5	92	137	229	96	138	234	
CONDAMNÉS A l'emprisonnement correctionnel	pour un mois et au-dessous.....	782	96	878	2.157	322	2.479	2.939	428	3.367
	pour un à deux mois...	261	58	319	1.578	268	1.846	1.839	326	2.165
	pour deux à trois mois.	345	79	424	2.009	347	2.356	2.354	426	2.780
	pour trois mois à un an.	1.120	143	1.263	4.426	658	5.084	5.546	801	6.347
	pour plus d'un an, (autorises spécialement)...	»	8	8	28	29	57	25	37	65
DÉTENUS pour dettes envers l'État.....	20	»	20	815	124	939	835	124	959	
— des particuliers	1	»	1	8	»	8	9	»	9	
par mesure administrative....	968	583	1.551	134	33	167	1.102	616	1.718	
Passagers civils.....	»	»	»	303	8	311	303	8	311	
— militaires et marins..	»	»	»	23	»	23	23	»	23	
JEUNES DÉTENUS										
Par voie de correction paternelle...	23	1	24	9	2	11	32	3	35	
▲ tout autre titre.....	90	9	99	152	32	184	242	41	283	
TOTAUX.....	5.121	1.326	6.447	16.918	2.550	19.468	22.039	3.876	25.915	

En comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, nous ne relevons de différence réellement sensible que sur les condamnations de trois mois à un an, qui ont été appliquées à 389 hommes et 58 femmes en moins pour 1886 que pour 1885. En

outre il y a 303 passagers civils, au lieu de 72. Cela s'explique par suite de la présence à Avignon de 157 forçats arabes destinés à être transportés à la Guyane française.

Enfin 1.118 condamnés ont attendu leur transfèrement à leur destination légale, au lieu de 675. Cette augmentation de 443 transférés concerne principalement le département de la Seine (275 de plus en 1886 qu'en 1885). Cela résulte de l'application de la loi sur l'emprisonnement individuel.

État sanitaire (Tableau III).

14.518 cas de maladie, dont 8.739 pour le département de la Seine, ont nécessité l'entrée des détenus à l'infirmerie ou leur transfert à l'hôpital.

Parmi ces 14.518 cas de maladie, 7.420 avaient le caractère aigu et 7.098 le caractère chronique.

On a relevé comme atteints d'affections aiguës 6.035 hommes et 1.385 femmes ; les affections chroniques atteignent les chiffres de 4.266 pour les hommes et 2.832 pour les femmes.

Le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 153.325 pour le sexe masculin et à 156.771 pour le sexe féminin ; celui des journées d'hôpital est de 9.444 pour les hommes et de 2.737 pour les femmes, ce qui donne un total général de 322.277 journées, total dans lequel le département de la Seine entre pour 219.944 journées d'infirmerie. Aucun transfert à l'hôpital n'a été nécessaire parmi les détenus de la Seine.

Ces chiffres sembleraient indiquer une légère amélioration de l'état sanitaire, car en 1885 on avait relevé un nombre de 325.178 journées de traitement, correspondant à 14.536 cas de maladie. Le chiffre des décès, cependant, a augmenté d'une façon notable. 881 hommes et 212 femmes sont décédés dans les infirmeries des prisons ; 48 hommes et 7 femmes dans les hôpitaux, soit un total de 1.148 décès contre 1.002 en 1885. On a compté dans les infirmeries une augmentation de 102 décès parmi les hommes et 52 chez les femmes ; dans le seul département de la Seine les chiffres des décès se sont accrus respectivement de 60 et 41. A Châlons-sur-Marne on a compté 21 décès au lieu de 8, par suite de la présence de nombreux détenus tuberculeux ; à Avignon 35 dé-

cès au lieu de 7, par suite de la présence dans cette prison d'une nombreuse population arabe, généralement atteinte de tuberculose.

Le nombre des suicides a été de 16 chez les hommes. Ce chiffre est le même que celui de l'année précédente. Aucun suicide n'a été constaté chez les femmes.

Enfin 9 hommes ont été exécutés pendant l'année 1886.

Au 31 décembre, 807 malades (472 hommes et 335 femmes) restaient en traitement dans les infirmeries des prisons; 23 hommes et 7 femmes dans les hôpitaux.

Nous ajouterons que les femmes détenues à Paris, et pour la plupart, atteintes d'affections chroniques, entrent toujours pour une proportion considérable dans le nombre des maladies comme dans celui des décès.

Aliénation mentale (Tableau IV).

On a constaté des accès d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, chez 568 individus du sexe masculin et 169 du sexe féminin; 225 hommes et 58 femmes ont été atteints d'épilepsie sans aliénation mentale.

Parmi les aliénés, 434 hommes et 148 femmes étaient seulement inculpés, prévenus ou accusés.

Le département de la Seine figure dans ces chiffres pour 264 hommes et 98 femmes reconnus aliénés; en outre 85 hommes et 21 femmes ont été atteints d'épilepsie.

Tous ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente.

État disciplinaire (Tableau V).

En 1885 les crimes ou délits commis pendant la détention avaient entraîné la condamnation de 54 individus, dont deux avaient encouru une peine afflictive et infamante. En 1886, les

tribunaux n'ont prononcé aucune peine infamante; 53 hommes et une femme ont été frappés de peines correctionnelles.

34.449 infractions ont été jugées par la justice disciplinaire des établissements.

On relevait parmi ces infractions :

	HOMMES	FEMMES
Actes de violence	2.440	185
Actes d'immoralité	617	105
Refus de travail	1.672	94
Infractions diverses	26.985	2.351
Totaux.....	31.714	2.735

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont: la Seine, 327; le Nord, 182; le Rhône, 147; la Seine-Inférieure, 143 et le Var, 107.

Les actes d'immoralité ont été fréquents: dans la Seine, (42 hommes et 15 femmes); le Nord, (41 et 13); la Sarthe, (42 et 3); la Seine-et-Oise, (62 et 6); la Vaucluse (87 hommes, la plupart Arabes); les Bouches-du-Rhône, (61 et 1).

Les punitions ont consisté en :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cellule.....	10.788	1.178	11.966
Pain sec.....	12.663	843	13.506
Autres privations alimentaires.....	2.639	133	2.772
Amendes.....	2.353	65	2.418
Diverses.....	3.271	516	3.787
Totaux.....	31.714	2.735	34.449

Le nombre des infractions commises l'année précédente était le même chez les femmes; pour les hommes, il atteignait le chiffre de 34.412. Il y a donc lieu de constater une diminution très notable d'une année à l'autre.

36 détenus (dont 2 femmes) au lieu de 30 en 1885, et 25 en 1884, se sont évadés; au 31 décembre 1886, 26 évadés (hommes) avaient

été repris. En outre, 50 hommes ont tenté de s'évader mais sans succès.

Enseignement (Tableau VI).

Le mouvement des écoles est résumé dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Présents à l'école au 31 décembre 1885....	1.853	243	2.096
Admis pendant l'année 1886	10.475	1.238	11.713
Ensemble.....	12.328	1.481	13.809
Sortis pendant l'année	10.463	1.208	11.671
Effectif présent au 31 décembre 1886.....	1.865	273	2.138

L'enseignement a donné les résultats suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Illettrés.	Ayant appris à lire	1.248	181	5.141
	Ayant appris à lire et à écrire	1.008	125	
	Ayant fait des progrès...	1.314	214	
	N'ayant pas fait de progrès	880	171	
Sachant lire....	Ayant appris à écrire....	1.127	180	4.066
	Ayant appris à écrire et à calculer	1.075	120	
	Ayant fait des progrès ..	918	142	
	N'ayant pas fait de progrès	377	127	
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès...	2.375	124	3.164
	N'ayant pas fait de progrès	606	59	
Possédant une instruction plus développée.	Ayant fait des progrès...	1.143	31	1.438
	N'ayant pas fait de progrès	257	7	
Totaux.....	12.328	1.481	13.809	

Produits du travail (Tableaux VII et VIII).

Au 31 décembre 1886, on comptait 14.899 individus occupés, parmi lesquels 12.588 hommes. Dans ce total les prisons de la Seine figurent pour 3.403 détenus dont 2.639 du sexe masculin.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 3.336.829 pour les hommes et 902.171 pour les femmes, ce qui correspond à un effectif moyen de travailleurs de 10.799 hommes et 2.919 femmes. Les prisons de la Seine sont comprises dans ces chiffres pour 710.163 journées de travail d'une part et 195.804 de l'autre, ce qui donne des effectifs moyens de 2.298 hommes et 634 femmes.

Le produit du travail a atteint le chiffre de 2.145.838 fr. 45 répartis comme suit :

	fr.	c.
Au Trésor (Seine seulement)	133.753	22
A l'entrepreneur	873.109	01
Aux détenus (hommes).....	976.894	86
— (femmes).....	162.081	36

Total..... 2.145.838 45

Dans les sommes indiquées comme ayant été attribuées aux détenus des deux sexes sont comprises les gratifications accordées par les entrepreneurs. Ces gratifications se sont élevées à 21.106 fr. 43 pour les hommes et 1.394 fr. 49 pour les femmes soit au total 22.500 fr. 92.

Les moyennes des produits sont les suivantes :

	HOMMES	FEMMES	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail	0 55	0 33	0 51
— détention.....	0 22	0 20	0 22
<i>Pour le département de la Seine on obtient les chiffres suivants :</i>			
Par journée de travail	0 55	0 59	0 56
— détention.....	0 22	0 21	0 22

ALGÉRIE

Mouvement général de la population (Tableau I).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1885	2.944	73	3.017
Entrées en 1886	47.357	1.028	48.385
Sorties..... Ensemble	50.301	1.101	51.402
	47.425	1.005	48.530
Effectif au 31 décembre 1886	2.876	96	2.972

Répartition de l'effectif au 31 décembre 1886 (Tableau II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		
ADULTES					
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	1.192	40	1.232		
CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel	Attendant leur transfèrement à leur destination légale	74	3	77	
	A l'emprisonnement de simple police ..	42	7	49	
	pour moins d'un mois.....	167	10	177	
		de un à deux mois	89	3	92
		de 2 à 3 mois	178	6	184
		de 3 mois à un an.....	681	25	706
pour plus d'un an (autorisation spéciale)	130	1	131		
Détenus pour dettes envers l'Etat.....	165	»	165		
— — — les particuliers.....	7	1	8		
Détenus par mesure administrative	24	»	24		
Passagers civils	96	»	96		
— militaires ou marins	6	»	6		
JEUNES DÉTENUS					
Par voie de correction paternelle	1	»	1		
Pour toute autre cause	24	»	24		
Totaux	2.876	96	1.972		

Le total des journées de détention a été de 1.148.289 pour les hommes et 33.438 pour les femmes, ce qui correspond à des populations moyennes de 3.145 individus du sexe masculin et 92 du sexe féminin.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Le nombre des cas de maladie constatés en 1886 a été de 822 dont 798 pour le sexe masculin et 24 pour le sexe féminin ; 10.956 journées d'infirmierie pour les hommes et 1.689 journées d'hôpital; pour les femmes 237 et 139, en tout 13.021 journées de traitement.

On a relevé 67 décès parmi les hommes ; 1 parmi les femmes. Les chiffres de 1885 ont donné 46 décès pour le sexe masculin et aucun pour le sexe féminin. L'augmentation porte sur les départements d'Alger et de Constantine.

Un homme s'est suicidé à Alger, un autre à Oran. En 1885 il y avait eu 2 suicidés à Alger ; à Constantine une femme s'était également donné la mort.

Enfin 2 hommes ont été exécutés à Alger et Oran.

On a relevé 7 cas d'aliénation mentale chez des individus du sexe masculin, dont 6 inculpés et un condamné à 3 mois ; 6 cas d'épilepsie simple chez des hommes ont en outre été constatés.

État disciplinaire (Tableau V).

Un seul détenu (prison de Constantine) a été condamné à une peine correctionnelle pour délit commis pendant la détention.

Le nombre des infractions relevant de la justice disciplinaire des établissements a été de 1.779 pour les hommes et 23 pour les femmes ; en 1885 on avait compté 2.279 infractions, soit 500 de plus chez les hommes et 29 chez les femmes. L'état disciplinaire des détenus du sexe masculin s'est donc notablement amélioré.

On a constaté 30 évasions au lieu de 16 ; 19 évadés étaient repris au 31 décembre. En outre 9 tentatives infructueuses ont eu lieu. Aucune femme ne s'est évadée et n'a tenté de s'évader.

Enseignement (Tableau VI).

Le service des écoles ne fonctionne pas en Algérie.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 291.720, dont 284.482 pour les hommes et 7.238 pour les femmes. Le produit du travail a donné une somme de 144.682 fr. 50 c.

Les moyennes ressortent :

	HOMMES	FEMMES	MOYENNE GÉNÉRALE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 50	0 38	0 49
Par journée de détention.....	0 12	0 09	0 12

Il a été attribué sur le produit du travail :

A l'entrepreneur.....	70.917 93
Aux détenus du sexe masculin.....	72.286 11
Aux détenus du sexe féminin.....	1.478 46
Total.....	144.682 50

Dans les sommes attribuées aux détenus sur les produits de leur travail sont comprises les gratifications : 1.000 fr. 65 c. pour les hommes, et 5 fr. 65 c. pour les femmes.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Au 31 décembre 1886, il y avait en France 3.079 chambres et 50 dépôts de sûreté; en Algérie on comptait 95 chambres de sûreté.

Le tableau qui suit résume les mouvements pendant l'année.

	FRANCE		ALGÉRIE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Effectif au 31 décembre 1885.....	19	1	24	»
Entrées.....	63.187	6.225	9.184	162
Ensemble.....	63.206	6.226	9.208	162
Sorties.....	63.181	6.224	9.172	161
Effectif au 31 décembre 1886.....	25	2	36	1

Le nombre des journées de détention s'élève à 77.580 pour la France et 17.450 pour l'Algérie.

Il y a eu six évasions, dont 4 en Corse; ces 4 derniers évadés ont été repris, les deux autres ne l'étaient pas au 31 décembre 1886.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré est consacré à l'internement des condamnés aux travaux forcés, attendant leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Les renseignements statistiques relatifs à cette maison sont consignés dans 22 tableaux que nous résumons ci-dessous.

Mouvements de la population (Tableaux I et I^{bis}).

Effectif au 31 décembre 1885.....	336
Entrées pendant l'année 1886.....	864
	<hr/>
Ensemble.....	1.200
Sorties pendant l'année.....	1.080
	<hr/>
Effectif au 31 décembre 1886.....	120

Parmi les sorties, on compte 947 individus transportés à la Nouvelle-Calédonie; 130 transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, et 3 décédés.

On a relevé 27 commutations de peines.

Le total des journées de détention a été de 104.774, correspondant à un effectif moyen de 287 détenus.

179 condamnés ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, pour cause de santé, et maintenus provisoirement au dépôt.

Il y a eu trois départs de condamnés :

Le 9 février, « le Magellan » avec	325	détenus
Le 5 juillet, « le Calédonien » avec	363	—
Le 6 décembre, « le Fontenoy » avec	259	—

Ces trois paquebots se rendaient à la Nouvelle-Calédonie.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Sur 864 individus entrés au cours de l'année, 799 avaient été condamnés par les cours d'assises, et 65 par les tribunaux militaires; les condamnations étaient les suivantes :

De 5 à 7 ans	217
De 7 à 10 ans	312
De 10 à 15 ans	161
De 15 à 20 ans	99
A perpétuité	75
Total.....	864

Nature des crimes (Tableau III).

Les condamnations les plus nombreuses ont toujours sensiblement les mêmes causes :

Vol qualifié.....	64	0,0
Assassinat et meurtre	19	
Viol et attentat à la pudeur.....	7,5	

Provenance des condamnés (Tableaux IV et V).

Les départements de Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise ont fourni chacun 27 condamnés, au lieu de 13 et 16 l'année précédente; dans tous les autres départements il n'y a aucune diminution sensible.

114 condamnés étaient étrangers : 31 italiens, 29 espagnols, 25 belges et 17 allemands.

Age des condamnés (Tableau VI).

Les proportions sont les suivantes :

De 16 à 20 ans	15,86	0/0
De 21 à 25 ans	30,21	
De 26 à 30 ans	20,86	
De 31 à 40 ans	16,43	
De 41 à 50 ans	10,41	
De 51 à 60 ans	6,23	

Le nombre des condamnés de 26 à 30 ans a sensiblement diminué.

État civil et religion (Tableaux VII et VIII).

Parmi les 864 condamnés, 14 étaient célibataires ou veufs avec enfants et 680 sans enfants; 107 étaient mariés et pères de famille, enfin 63, bien que mariés, n'avaient pas d'enfants.

On comptait :

804 catholiques ;
40 protestants ;
11 juifs ;
9 mahométans.

Professions (Tableau IX).

Les proportions les plus fortes appartiennent aux professions suivantes :

Journaliers et manœuvres	21,95	0/0
Domestiques de ferme	9,33	
Ouvriers exerçant des professions agricoles	9,32	
Militaires et marins	7,52	
Individus à la charge de leur famille	5,09	

Antécédents judiciaires (Tableau X).

On comptait 664 individus, soit 76,86 p. 100, ayant déjà encouru des condamnations. 265 étaient récidivistes proprement dits, 295 avaient subi antérieurement des condamnations à un an et

au-dessous, et 101 avaient été détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Pécule (Tableau XI).

Suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent :

167	condamnés	touchaient	1	dixième	du	produit	de	leur	travail,
230	—	—	2	dixièmes	—	—	—	—	—
467	—	—	3	dixièmes	—	—	—	—	—

Instruction (Tableau XII).

109 condamnés, soit 12,5 p. 100 du total, étaient complètement illettrés à leur entrée; 132, ou 15, 27 p.100, savaient au moins lire, écrire et calculer.

Grâces, commutations et remises de peine (Tableau XIII).

Il a été accordé 27 commutations de peine, dont 19 en celle de la réclusion et 9 en celle de l'emprisonnement.

3 condamnés ont obtenu, en outre, une réduction d'au moins 5 années de leur peine.

État disciplinaire (Tableau XIV).

On a dû infliger des peines disciplinaires à 75 détenus, pour 131 infractions, dont les plus fréquentes ont été les suivantes :

Infractions au silence	33
Vols	15
Actes d'immoralité	15
Refus de travail et paresse	24
Voies de fait	11

34 individus ont été punis plus d'une fois, et 41 une fois seulement.

État sanitaire (Tableaux XV, XVI, XVII).

Il y a eu 222 malades admis à l'infirmerie dont 100 atteints de maladies chroniques, et 122 d'affections aiguës.

3 décès se sont produits : un par pneumonie, un autre par phtisie pulmonaire, et le troisième chez un détenu atteint d'anémie. La proportion des décès par rapport à la population moyenne de l'établissement a été de 1,04 p. 100.

Il s'est produit en outre 3 cas d'aliénation mentale.

Travail (Tableaux XVIII et XIX).

Le nombre moyen des travailleurs pendant l'année a été de 189; 109 condamnés sur 120 étaient occupés au 31 décembre 1886.

Le total des produits du travail a été de 31.916 fr. 20, dont 11.675 fr. 81 pour l'effilochage, avec un nombre moyen de 96 travailleurs, et 12.414 fr. 78 pour la confection des sacs en papier, avec une moyenne de 64 travailleurs.

Le prix moyen de la journée de travail est évalué à 0 fr. 5454.

Dépenses des condamnés sur leur pécule (Tableau XX).

Un total de 16.011 fr. 40, soit 0 fr. 1528 en moyenne par journée de détention, a été dépensé par les détenus, principalement à la cantine (15.035 fr. 95).

A titre de vivres supplémentaires et gratuitement, les condamnés ont en outre reçu pour 257 fr. 46 de pain.

Répartition des journées de détention (Tableau XXI).

Elles se répartissent ainsi :

Journées de travail en commun	58.516
Journées de repos { Infirmes, vieillards, arrivants et libérés	5.168
{ Jours fériés	12.889
{ Prescriptions médicales	7.152
{ Expectative d'embarquement	17.056
Journées de maladie	3.901
Journées de cellule par punition disciplinaire	92

Total..... 104.774

Répartition de la population au 31 décembre 1886 (Tableau XXII).

Il restait à cette date 120 condamnés, dont :

109 travailleurs dans les ateliers en commun,
11 au repos par prescription médicale ou malades à l'infirmerie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus profond respect.

*Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,*
L. HERBETTE.

I

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES DES DÉTENUS ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Nos
des tableaux

-
- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
 - I (*bis*). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles).
 - II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.
-